



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la CAGB le : 02/05/2014	Séance du mardi 29 avril 2014 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
---	--	--

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 29 avril 2014 à 17h00 à la salle des séances de la CCIT du Doubs, sous la présidence de Mme Odette COMTE doyenne de l'assemblée puis M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R. 0.1 - Installation des conseillers communautaires

Conformément aux dispositions législatives, Madame Odette COMTE, doyenne d'âge de l'assemblée :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- annonce les membres excusés et les pouvoirs reçus pour la séance, et vérifie le quorum,
- fait l'appel des nouveaux conseillers communautaires et les déclare installés dans leurs fonctions.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté nomme Monsieur Thomas JAVAUX comme secrétaire de séance.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 130

Contre : 0

Abstention : 0

↳ R. 0.2 - Election du Président

Le président de séance présente les modalités d'élection du Président et à l'unanimité, le Conseil de Communauté valide ces modalités.

Le Conseil de Communauté désigne M. Anthony POULIN et M. Emile BRIOT comme scrutateurs.

Le président de séance procède à un appel à candidatures. Deux candidats se déclarent :

- M. Jean-Louis FOUSSERET
- M. Philippe MOUGIN

Mmes ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. LCROIZIER, L FAGAUT, P. GONON, J. GROSPERRIN, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 121

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 121

Bulletins blancs : 5 (4 bulletins blancs et une enveloppe vide)

Suffrage exprimés : 116

Majorité absolue : 59

Ont obtenu :

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET	105 voix
Monsieur Philippe MOUGIN	7 voix
Monsieur Jacques GROSPERRIN	4 voix

Madame Odette COMTE déclare Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, élu Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

↳ R. 0.3 - Détermination de la composition du Bureau

Mmes DALPHIN, FAIVRE-PETITJEAN, PESEUX, SEBBAH et MM. CROIZIER, FAGAUT, GONON, GROSPERRIN, OMOURI, VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté détermine la composition du Bureau comme suit :

- le Président,
- 15 Vice-Président(e)s,
- 14 autres membres du Bureau - Conseiller(e)s Communautaires Délégué(e)s.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 118 Contre : 0 Abstentions : 2

↳ R. 0.4 - Election des Vice-Président(e)s

Monsieur le Président présente les modalités d'élection des Vice-Président(e)s et à l'unanimité, le Conseil de Communauté valide ces modalités.

Le Conseil de Communauté désigne Mme ANTOINE et M. POUJET comme scrutateurs.

Monsieur le Président procède à un appel à candidatures pour chaque poste de Vice-Président à pourvoir.

Mmes DALPHIN, FAIVRE-PETITJEAN, PESEUX, SEBBAH et MM. CROIZIER, FAGAUT, GONON, GROSPERRIN, OMOURI, VIENET ne prennent pas part au vote.

Election du 1^{er} Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 121

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 121

Bulletins blancs et nuls : 5

Suffrages exprimés : 116

Majorité absolue : 59

Ont obtenu :

Monsieur BAULIEU 114 voix

Madame DONEY 1 voix

Monsieur GROSPERRIN 1 voix

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET déclare Monsieur Gabriel BAULIEU, élu 1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 2^{ème} Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 121

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 121

Bulletins blancs et nuls : 5

Suffrages exprimés : 116

Majorité absolue : 59

Ont obtenu :

Monsieur LOYAT 115 voix

Monsieur MICHAUD 1 voix

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET déclare Monsieur Michel LOYAT, élu 2^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 3^{ème} Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 121

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 121

Bulletins blancs et nuls : 6

Suffrages exprimés : 115

Majorité absolue : 58

Ont obtenu :

Monsieur BLESSEMAILLE 115 voix

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET déclare Monsieur Alain BLESSEMAILLE, élu 3^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 4^{ème} Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 121

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 121

Bulletins blancs et nuls : 7

Suffrages exprimés : 114

Majorité absolue : 58

Ont obtenu :

Madame PRESSE 111 voix

Monsieur CURIE 1 voix

Monsieur DELARUE 1 voix

Monsieur CONTOZ 1 voix

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET déclare Madame Françoise PRESSE, élue 4^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, celle-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 5^{ème} Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 121

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 121

Bulletins blancs et nuls : 5

Suffrages exprimés : 116

Majorité absolue : 59

Ont obtenu :

Monsieur STEPOURJINE 113 voix

Monsieur PRALON 2 voix

Monsieur CURIE 1 voix

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET déclare Monsieur Robert STEPOURJINE, élu 5^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 6^{ème} Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 121

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 121

Bulletins blancs et nuls : 6

Suffrages exprimés : 115

Majorité absolue : 58

Ont obtenu :

Monsieur CURIE 113 voix

Monsieur SCHAUSS 1 voix

Monsieur PRALON 1 voix

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET déclare Monsieur Pascal CURIE, élu 6^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 7^{ème} Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 121

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 121

Bulletins blancs et nuls : 9

Suffrages exprimés : 112

Majorité absolue : 57

Ont obtenu :

Monsieur PRALON 110 voix

Monsieur MICHAUD 1 voix

Monsieur LEUBA 1 voix

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET déclare Monsieur Jean-Yves PRALON, élu 7^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 8^{ème} Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 121

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 121

Bulletins blancs et nuls : 7

Suffrages exprimés : 114

Majorité absolue : 58

Ont obtenu :

Monsieur SCHAUSS 113 voix

Madame MAILLOT 1 voix

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET déclare Monsieur SCHAUSS, élu 8^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 9^{ème} Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 121

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 121

Bulletins blancs et nuls : 6

Suffrages exprimés : 115

Majorité absolue : 58

Ont obtenu :

Monsieur MICHAUD 114 voix

Monsieur LOPEZ 1 voix

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET déclare Monsieur Jean-Paul MICHAUD, élu 9^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 10^{ème} Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 121

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 121

Bulletins blancs et nuls : 6

Suffrages exprimés : 115

Majorité absolue : 58

Ont obtenu :

Madame MAILLOT 113 voix

Madame ROCHDI 1 voix

Monsieur LOPEZ 1 voix

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET déclare Madame Elsa MAILLOT, élue 10^{ème} Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, celle-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 11^{ème} Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 121

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 121

Bulletins blancs et nuls : 6

Suffrages exprimés : 115

Majorité absolue : 58

Ont obtenu :

Monsieur LOPEZ 113 voix

Madame DONEY 1 voix

Madame ROCHDI 1 voix

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET déclare Monsieur François LOPEZ, élu 11^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 12^{ème} Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 121

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 121

Bulletins blancs et nuls : 6

Suffrages exprimés : 115

Majorité absolue : 58

Ont obtenu :

Madame ROCHDI 113 voix

Monsieur KRIEGER 1 voix

Madame DONEY 1 voix

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET déclare Madame Karima ROCHDI, élue 12^{ème} Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, celle-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 13^{ème} Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 121

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 121

Bulletins blancs et nuls : 8

Suffrages exprimés : 113

Majorité absolue : 57

Ont obtenu :

Madame DONEY 110 voix

Monsieur CONTOZ 1 voix

Monsieur KRIEGER 1 voix

Monsieur DELARUE 1 voix

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET déclare Madame Martine DONEY, élue 13^{ème} Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, celle-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 14^{ème} Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 121

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 121

Bulletins blancs et nuls : 6

Suffrages exprimés : 115

Majorité absolue : 58

Ont obtenu :

Monsieur KRIEGER 113 voix

Monsieur STEPOURJINE 1 voix

Madame MAILLOT 1 voix

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET déclare Monsieur Jacques KRIEGER, élu 14^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 15^{ème} Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 121

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 121

Bulletins blancs et nuls : 6

Suffrages exprimés : 115

Majorité absolue : 58

Ont obtenu :

Monsieur DELARUE 113 voix

Madame PRESSE 1 voix

Monsieur GROSPERRIN 1 voix

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET déclare Monsieur Yoran DELARUE, élu 15^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

↳ R. 0.5 - Election des autres membres du Bureau

Monsieur le Président présente les modalités d'élection des membres du Bureau et à l'unanimité, le Conseil de Communauté valide ces modalités.

Le Conseil de Communauté désigne Mme ANTOINE et M. POUJET comme scrutateurs.

Monsieur le Président procède à un appel à candidatures pour chaque poste de membre du Bureau à pourvoir.

Mmes FAIVRE-PETITJEAN, DALPHIN, PESEUX, SEBBAH et MM. CROIZIER, FAGAUT, GONON, GROSPERRIN, OMOURI, VIENET ne prennent pas part au vote.

Election du 1 ^{er} Conseiller(e)s Communautaires Délégué(e)s

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 120

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 120

Bulletins blancs et nuls : 2

Suffrages exprimés : 118

Majorité absolue : 60

Ont obtenu :

Monsieur LIME 117 voix

Monsieur GAVIGNET 1 voix

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET déclare Monsieur Christophe LIME, élu membre du Bureau, 1^{er} Conseiller Communautaire Délégué, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 2 ^{ème} Conseiller(e)s Communautaires Délégué(e)s
--

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 120

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 120

Bulletins blancs et nuls : 2

Suffrages exprimés : 118

Majorité absolue : 60

Ont obtenu :

Monsieur POULIN 117 voix

Monsieur LORIGUET 1 voix

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET déclare Monsieur Anthony POULIN, élu membre du Bureau, 2^{ème} Conseiller Communautaire Délégué celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 3 ^{ème} Conseiller(e)s Communautaires Délégué(e)s
--

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 120

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 120

Bulletins blancs et nuls : 2

Suffrages exprimés : 118

Majorité absolue : 60

Ont obtenu :

Monsieur RUTKOWSKI	117 voix
Monsieur TAILLARD	1 voix

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET déclare Monsieur Serge RUTKOWSKI, élu membre du Bureau, 3^{ème} Conseiller Communautaire Délégué celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 4^{ème} Conseiller(e)s Communautaires Délégué(e)s

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 120
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 120
Bulletins blancs et nuls : 2
Suffrages exprimés : 118
Majorité absolue : 60

Ont obtenu :

Madame WANLIN	116 voix
Monsieur GAVIGNET	1 voix
Monsieur RUTKOWSKI	1 voix

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET déclare Madame Sylvie WANLIN, élue membre du Bureau, 4^{ème} Conseillère Communautaire Déléguée, celle-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 5^{ème} Conseiller(e)s Communautaires Délégué(e)s

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 120
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 120
Bulletins blancs et nuls : 2
Suffrages exprimés : 118
Majorité absolue : 60

Ont obtenu :

Monsieur GAVIGNET	115 voix
Monsieur FELT	1 voix
Monsieur CONTOZ	1 voix
Monsieur LEUBA	1 voix

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET déclare Monsieur Bernard GAVIGNET, élu membre du Bureau, 5^{ème} Conseiller Communautaire Délégué, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 6^{ème} Conseiller(e)s Communautaires Délégué(e)s

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 120
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 120
Bulletins blancs et nuls : 6
Suffrages exprimés : 114
Majorité absolue : 58

Ont obtenu :

Monsieur FELT	111 voix
Madame WANLIN	1 voix
Monsieur GUYEN	2 voix

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET déclare Monsieur Marcel FELT, élu membre du Bureau, 6^{ème} Conseiller Communautaire Délégué, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 7^{ème} Conseiller(e)s Communautaires Délégué(e)s

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 120
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 120
Bulletins blancs et nuls : 3
Suffrages exprimés : 117
Majorité absolue : 59

Ont obtenu :

Monsieur HUOT	117 voix
---------------	----------

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET déclare Monsieur Daniel HUOT, élu membre du Bureau, 7^{ème} Conseiller Communautaire Délégué, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 8^{ème} Conseiller(e)s Communautaires Délégué(e)s

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 120
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 120
Bulletins blancs et nuls : 4
Suffrages exprimés : 116
Majorité absolue : 59

Ont obtenu :

Monsieur DUCHEZEAU	115 voix
Monsieur TAILLARD	1 voix

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET déclare Monsieur Pascal DUCHEZEAU, élu membre du Bureau, 8^{ème} Conseiller Communautaire Délégué, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 9^{ème} Conseiller(e)s Communautaires Délégué(e)s

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 120
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 120
Bulletins blancs et nuls : 3
Suffrages exprimés : 117
Majorité absolue : 59

Ont obtenu :

Monsieur TAILLARD	115 voix
Monsieur LORIGUET	2 voix

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET déclare Monsieur Fabrice TAILLARD, élu membre du Bureau, 9^{ème} Conseiller Communautaire Délégué, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 10^{ème} Conseiller(e)s Communautaires Délégué(e)s

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 120
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 120
Bulletins blancs et nuls : 3
Suffrages exprimés : 117
Majorité absolue : 59

Ont obtenu :

Monsieur LORIGUET	115 voix
Madame BARTHELET	2 voix

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET déclare Monsieur Alain LORIGUET, élu membre du Bureau, 10^{ème} Conseiller Communautaire Délégué, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 11^{ème} Conseiller(e)s Communautaires Délégué(e)s

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 120
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 120
Bulletins blancs et nuls : 3
Suffrages exprimés : 117
Majorité absolue : 59

Ont obtenu :

Madame BARTHELET	115 voix
Madame GERDIL	2 voix

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET déclare Madame Catherine BARTHELET, élue membre du Bureau, 11^{ème} Conseillère Communautaire Déléguée, celle-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 12^{ème} Conseiller(e)s Communautaires Délégué(e)s

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 120
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 120
Bulletins blancs et nuls : 3
Suffrages exprimés : 117
Majorité absolue : 59

Ont obtenu :
Madame GERDIL 115 voix
Monsieur DUMONT 2 voix

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET déclare Madame Fanny GERDIL, élue membre du Bureau, 12^{ème} Conseillère Communautaire Déléguée, celle-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 13^{ème} Conseiller(e)s Communautaires Délégué(e)s

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 120
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 120
Bulletins blancs et nuls : 5
Suffrages exprimés : 115
Majorité absolue : 58

Ont obtenu :
Monsieur DUMONT 113 voix
Monsieur CONTOZ 2 voix

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET déclare Monsieur Emmanuel DUMONT, élu membre du Bureau, 13^{ème} Conseiller Communautaire Délégué, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 14^{ème} Conseiller(e)s Communautaires Délégué(e)s

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 120
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 120
Bulletins blancs et nuls : 4
Suffrages exprimés : 116
Majorité absolue : 59

Ont obtenu :
Monsieur CONTOZ 115 voix
Monsieur TAILLARD 1 voix

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET déclare Monsieur Pierre CONTOZ, élu membre du Bureau, 14^{ème} Conseiller Communautaire Délégué, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

↳ R. 0.6 - Création des commissions communautaires

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des règles d'organisation et de fonctionnement des commissions communautaires qui seront précisées dans le Règlement Intérieur de la CAGB,
- se prononce favorablement sur la création de 7 commissions :
 - Commission 1 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes ;
 - Commission 2 : Mobilités ;
 - Commission 3 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche ;
 - Commission 4 : Développement durable ;
 - Commission 5 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage ;
 - Commission 6 : Aménagement du territoire et coopérations ;
 - Commission 7 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 130 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 0.7 - Détermination du montant des indemnités de fonction des membres du Bureau

A la majorité, 14 voix contre, 9 abstentions, le Conseil de Communauté fixe le taux des indemnités de fonction brutes mensuelles attribuées aux membres du Bureau de la CAGB à :

- 72.6% de l'indice brut 1015 pour le Président
- 42.28% de l'indice brut 1015 pour les 15 Vice-Présidents
- 23.7% de l'indice brut 1015 pour les 14 autres membres du Bureau, Conseillers Communautaires Délégués

Rapport adopté à la majorité : Pour : 107 Contre : 14 Abstentions : 9

↳ R. 0.8 - Election des représentants de la CAGB au SYBERT

Monsieur le Président présente les modalités d'élection des délégués titulaires et suppléants de la CAGB au SYBERT : à l'unanimité le Conseil de Communauté valide ces modalités.

Monsieur le Président procède à un appel à candidatures pour chaque poste de représentant de la CAGB au SYBERT.

Mmes FAIVRE-PETITJEAN, DALPHIN, PESEUX, SEBBAH et MM. CROIZIER, FAGAUT, GONON, GROSPERRIN, OMOURI ne prennent pas part au vote.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 120

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 120

Ont obtenu :

<u>Titulaires</u>		<u>Suppléants</u>	
	Nombre de voix		Nombre de voix
Frédéric ALLEMANN	120	Guerric CHALNOT	120
Brigitte ANDREOSSO	120	Yves GUYEN	120
Anne-Sophie ANDRIANTAVY	120	Myriam EL YASSA	120
André AVIS	120	Corinne PETER	120
Jean-Noël BESANÇON	120	Philippe BELUCHE	120
Thibaut BIZE	120	Solange JOLY	120
Roger BOROWIK	120	Thérèse ROBERT	120
Jean-Marc BOUSSET	120	Annie SALOMEZ	120
Jacques CANAL	120	Marie-Pierre MARQUIS	120
Claudine CAULET	120	Françoise PRESSE	120
Jean-Michel CAYUELA	120	Daniel HUOT	120
Philippe COURTOT	120	Jacky LOUISON	120
Pascal CURIE	120	Emmanuel DUMONT	120
Catherine DEMOLY	120	Gérard GALLIOT	120
Cyril DEVESA	120	Anthony POULIN	120
Béatrice FALCINELLA	120	Marie ZEHAF	120
Alain FELICE	120	Julie BAVEREL	120
Marcel FELT	120	Ada LEUCI	120
Vincent FIETIER	120	Catherine CUINET	120
Jean-Louis FOUSSERET	120	Dominique SCHAUSS	120
Françoise GALLIOU	120	Daniel PARIS	120
Denis JACQUIN	120	Bertrand ASTRIC	120
Thomas JAVAUX	120	Patrick CORNE	120
Franck LAIDIE	120	Marie-Christine MARTINET	120
Olivier LEGAIN	120	Valérie BRIOT	120
Michel LETHIER	120	Jean-Paul MICHAUD	119
Cédric LINDECKER	120	Yoran DELARUE	120
François LOPEZ	120	Martine GIVERNET	120
Alain LORIGUET	120	Gilbert PACAUD	120
Michel LOYAT	120	Abdel GHEZALI	120
Bernard MADOUX	120	Florent BAILLY	120
Christian MAGNIN-FEYSOT	120	Andrée ANTOINE	120
Elsa MAILLOT	120	Emile BRIOT	120
Pascal DUCHEZEAU	117	Daniel CUCHE	120
Philippe MOUGIN	120	Julien ACARD	120
Eric PETIT	120	Orianne DELAGUE	120
Danielle POISSENOT	120	Ilva SUGNY	120
Yannick POUJET	120	Carine MICHEL	120
Karima ROCHDI	120	Jean-Sébastien LEUBA	120
Serge RUTKOWSKI	120	Jean-Yves PRALON	120
Rémy STHAL	120	Pauline JEANNIN	120
Fabrice TAILLARD	120	Alain BLESSEMAILLE	120
Catherine THIEBAUT	120	Eric ALAUZET	120
Daniel VARCHON	120	Catherine BARTHELET	120
Anne VIGNOT	120	Rosa REBRAB	120
Sylvie WANLIN	120	Fanny GERDIL	120

Monsieur le Président déclare élus ces 46 délégués titulaires et ces 46 délégués suppléants pour représenter la CAGB au SYBERT.

↳ R. 0.9 - Election des représentants de la CAGB au SMSCoT

Monsieur le Président présente les modalités d'élection des délégués titulaires et suppléants de la CAGB au SMSCoT : à l'unanimité le Conseil de Communauté valide ces modalités.

Monsieur le Président procède à un appel à candidatures pour chaque poste de représentant de la CAGB au SMSCOT.

Mmes FAIVRE-PETITJEAN, DALPHIN, PESEUX, SEBBAH et MM. CROIZIER, FAGAUT, GONON, GROSPERRIN, OMOURI ne prennent pas part au vote.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 120

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 120

Ont obtenu :

<u>Titulaires</u>		<u>Suppléants</u>	
	Nombre de voix		Nombre de voix
Julien ACARD	120	Philippe MOUGIN	120
Frédéric ALLEMANN	120	Guerric CHALNOT	120
Brigitte ANDREOSSO	120	Yves GUYEN	120
Bertrand ASTRIC	120	Denis JACQUIN	120
Florent BAILLY	120	Daniel PARIS	120
Catherine BARTHELET	120	Daniel VARCHON	120
Julie BAVEREL	120	Alain FELICE	120
Nicolas BODIN	120	Yannick POUJET	120
Catherine BOTTERON	120	Philippe GUILLAUME	120
Valérie BRIOT	120	Bernard MADOUX	120
Pierre CONTOZ	120	Francine MARTIN	120
Patrick CORNE	120	Thomas JAVAUX	120
Pascal CURIE	120	Patrick BONTEMPS	120
Yves-Michel DAHOUI	120	Anne-Sophie ANDRIANTAVY	120
Danielle DARD	120	Ilva SUGNY	120
Martine DONEY	120	Catherine CUINET	120
Pascale HANUS	120	Philippe CHANEY	120
Emmanuel DUMONT	120	Fanny GERDIL	120
Myriam EL YASSA	120	Sylvie WANLIN	120
Marcel FELT	120	Ada LEUCI	120
Jean-Louis FOUSSERET	120	Béatrice FALCINELLA	120
Gérard GALLIOT	120	Catherine DEMOLY	120
Françoise GALLIOU	120	Olivier LEGAIN	120
Sylvie GAUTHEROT	120	Cédric LINDECKER	120
Abdel GHEZALI	120	Pauline JEANNIN	120
Annette GIRARDCLOS	120	Vincent FIETIER	119
Laurence GUIBRET	120	Andrée ANTOINE	120
Christophe LIME	120	Elsa MAILLOT	120
François LOPEZ	120	Martine GIVERNET	120
Jacky LOUISON	120	Christian MAGNIN-FEYSOT	120
Michel LOYAT	120	Eric ALAUZET	120
Jean-Paul MICHAUD	120	Daniel CUCHE	120
Thierry MORTON	120	Danièle POISSENOT	120
Gilbert PACAUD	117	Alain BLESSEMAILLE	120
Alain PARIS	120	Michel LETHIER	120
Eric PETIT	120	Orianne DELAGUE	120
Anthony POULIN	120	Claudine CAULET	120
Jean-Yves PRALON	120	Serge RUTKOWSKI	120
Françoise PRESSE	120	Rémi STHAL	120
Thérèse ROBERT	120	Roger BOROWIK	120
Karima ROCHDI	120	Rosa REBRAB	120
Annie SALOMEZ	120	Jean-Marc BOUSSET	120
Dominique SCHAUSS	120	Carine MICHEL	120
Laetitia SIMON	120	Solange JOLY	120
Fabrice TAILLARD	120	Jean-Noël BESANÇON	120
Hugues TRUDET	120	Jean-Michel CAYUELA	120
Nicole WEINMAN	120	Jacques KRIEGER	120
Marie ZEHAF	120	Jean-Sébastien LEUBA	120

Monsieur le Président déclare élus ces 48 délégués titulaires et ces 48 délégués suppléants pour représenter la CAGB au SMSCOT.

↳ R. 0.10 - Election des représentants de la CAGB au Pôle métropolitain Centre Franche-Comté

Monsieur le Président présente les modalités d'élection des délégués titulaires et suppléants de la CAGB au Pôle métropolitain Centre Franche-Comté : à l'unanimité le Conseil de Communauté valide ces modalités.

Monsieur le Président procède à un appel à candidatures pour chaque poste de représentant de la CAGB au PMCF.

Mmes FAIVRE-PETITJEAN, DALPHIN, PESEUX, SEBBAH et MM. CROIZIER, FAGAUT, GONON, GROSPERRIN, OMOURI ne prennent pas part au vote.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 120

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 120

Ont obtenu :

<u>Titulaires</u>		<u>Suppléants</u>	
	Nombre de voix		Nombre de voix
Gabriel BAULIEU	120	Dominique SCHAUSS	120
Alain BLESSEMAILLE	120	Robert STEPOURJINE	120
Pascal CURIE	120		
Jean-Louis FOUSSERET	120		
Michel LOYAT	120		
Jean-Yves PRALON	120		

Monsieur le Président déclare élus ces 6 délégués titulaires et ces 2 délégués suppléants pour représenter la CAGB au PMCF.

↳ R. 0.11 - Désignation de Conseillers pour représenter la CAGB au sein de l'association du PLIE du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté fait application de l'article L.2121-21 du CGCT.

Mmes FAIVRE-PETITJEAN, DALPHIN, PESEUX, SEBBAH et MM. CROIZIER, FAGAUT, GONON, GROSPERRIN, OMOURI ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne ces 9 conseillers pour représenter la CAGB à l'association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Grand Besançon : MMES ANTOINE, CAULET, MARTIN, THIVET, WANLIN et MM. CHALNOT, CURIE, FELT, PETIT.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 118 Contre : 0 Abstentions : 2

↳ R. 0.12 - Désignation de Conseillers pour représenter la CAGB au sein de l'association Mission Locale Espace Jeunes (MILO)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté fait application de l'article L.2121-21 du CGCT.

Mmes FAIVRE-PETITJEAN, DALPHIN, PESEUX, SEBBAH et MM. CROIZIER, FAGAUT, GONON, GROSPERRIN, OMOURI ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne :

- les 10 représentants de la CAGB à l'Assemblée Générale de la MILO : MMES ANTOINE, CAULET, MARTIN, THIVET, WANLIN et MM. BLESSEMAILLE, CHALNOT, CURIE, FELT, PETIT,
- et parmi ces derniers, les 6 représentants au Conseil d'Administration de la MILO : MMES ANTOINE, CAULET, MARTIN, THIVET, WANLIN et MM. CHALNOT.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 118 Contre : 0 Abstentions : 2

↳ R. 0.13 - Commission d'appel d'offres (CAO) - Création et élection des membres

Monsieur le Président présente les modalités d'élection des membres de la CAO et à l'unanimité, le Conseil de Communauté fait application de l'article L.2121-21 du CGCT.

Monsieur le Président invite les élus à faire part du dépôt des listes aux fins d'élection des membres titulaires et suppléants de la CAO.

Une seule liste est déposée.

Titulaires :

Frédéric ALLEMANN

Dominique SCHAUSS

Serge RUTKOWSKI

Marie-Jeanne BERNABEU

Daniel VARCHON

Suppléants :

Danielle POISSENOT

Yannick POUJET

André AVIS

Fabrice TAILLARD

Odette COMTE

Mmes FAIVRE-PETITJEAN, DALPHIN, PESEUX, SEBBAH et MM. CROIZIER, FAGAUT, GONON, GROSPERRIN, OMOURI ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne MME BERNABEU et MM. ALLEMANN, SCHAUSS, RUTKOWSKI et VARCHON comme membres titulaires et MMES POISSENOT, COMTE et MM. POUJET, AVIS, TAILLARD comme membres suppléants au sein de la Commission d'appel d'offres.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 118 Contre : 0 Abstentions : 2

↳ R. 0.14 - Commission de Délégation de Service Public (CDSP) - Conditions de dépôt des listes

Le Conseil de Communauté fixe les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) :

- les listes peuvent comporter moins de noms que de postes à pourvoir (5 titulaires et 5 suppléants),
- les listes devront être déposées auprès de la Direction de l'Administration Générale jusqu'au mardi 27 mai 2014 à 12h00, soit la veille de la séance au cours de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de la CDSP.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 132 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 0.15 - Délégations du Conseil de Communauté au Président pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté accorde ces délégations au Président pour la durée du mandat.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 130 Contre : 0 Abstentions : 2

↳ R. 0.16 - Délégations du Conseil de Communauté au Bureau pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat

A la majorité, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté accorde ces délégations au Bureau pour la durée du mandat.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 130 Contre : 0 Abstentions : 2

Conseil de Communauté

Séance du mardi 29 avril 2014

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.8, 0.9, 0.10, 0.11, 0.12, 0.13, 0.14, 0.15, 0.16, 0.6, 0.7.

La séance est ouverte à 17h20 et levée 21h50.

Etaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous** : M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS **Auxon-Dessus** : M. Serge RUTKOWSKI **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU M. Alain PARIS, **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 0.2), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 0.2), M. Nicolas BODIN, Mme Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Laetitia SIMON, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET (jusqu'au 0.5), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Beurre** : M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE **Busy** : M. Alain FELICE **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Chalezeule** : M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chatillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT, **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **Franois** : Mme Orianne DELAGUE, M. Eric PETIT **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ, **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Mamirolle** : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 0.5), Mme Corinne PETER **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA, Mme Marie-Christine MARTINET **Nancray** : M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Novillars** : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 0.16), **Osselle** : Mme Sylvie THIVET **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey** : Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ **Pugey** : M. Franck LAIDIE **Rancenay** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN **Routelle** : M. Daniel CUCHE **Saône** : M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT (à partir du 0.2 et jusqu'au 0.10) **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : Mme Laurence GUIBRET, M. Alain LORIGUET, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire-Arcier** : M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit** : M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Près** : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.2) **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Etaient Absents : **Besançon** : M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Thierry MORTON **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Chemaudin** : Mme Marie-Pascale BRIENTINI, M. Gilbert GAVIGNET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Novillars** : Christine BITSCHENE **Torpes** : M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : Thomas JAVAUX

Procurations de vote :

Mandants : E. ALAUZET (jusqu'au 0.1), T. BIZE (à partir du 0.3), P. BONNET, P. BONTEMPS, C. COMTE-DELEUZE, T. MORTON, M. VIENET (à partir du 0.8), P. CONTOZ (à partir du 0.8), C. BITSCHENE (jusqu'au 0.16), D. JACQUIN, S. GAUTHEROT (à partir du 0.11)

Mandataires : C. THIEBAUT (jusqu'au 0.1), E. MAILLOT (à partir du 0.3), J. GROSPERRIN, M. LOYAT, P. GONON, D. DARD, M. DALPHIN (à partir du 0.8), C. PETER (à partir du 0.8), P. BELUCHE (jusqu'au 0.16), B. ASTRIC, Y. DELARUE (à partir du 0.11)



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du mardi 29 avril 2014

Salle des séances de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Rapport n°0.1 - Installation des Conseillers communautaires	25
Rapport n°0.2 - Élection du Président	27
Rapport n°0.3 - Détermination de la composition du Bureau	40
Rapport n°0.4 - Élection des Vice-Président(e)s	45
Rapport n°0.5 - Élection des autres membres du Bureau	45
Rapport n°0.8 - Élection des représentants de la CAGB au SYBERT	49
Rapport n°0.9 - Élection des représentants de la CAGB au SMSCoT	49
Rapport n°0.10 - Élection des représentants de la CAGB au Pôle métropolitain Centre Franche-Comté	49
Rapport n°0.11 - Désignation de Conseillers pour représenter la CAGB au sein de l'association du PLIE du Grand Besançon	53
Rapport n°0.12 - Désignation de Conseillers pour représenter la CAGB au sein de l'association Mission Locale Espace Jeunes (MILO)	54
Rapport n°0.13 - Commission d'Appel d'Offres (CAO) - Création et élection des membres	54
Rapport n°0.14 - Commission de Délégation de Service Public (CDSP) - Conditions de dépôt des listes	55
Rapport n°0.15 - Délégations du Conseil de Communauté au Président pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat	55
Rapport n°0.16 - Délégations du Conseil de Communauté au Bureau pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat	56
Rapport n°0.6 - Création des commissions communautaires	56
Rapport n°0.7 - Détermination du montant des indemnités de fonction des membres du Bureau	56

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil de Communauté Séance du mardi 29 avril 2014

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Mme Odette COMTE, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 17h20 et levée à 21h45.

Mme COMTE.- Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. Je suis Conseillère communautaire à la commune de Pirey. Conformément à la réglementation, en tant que doyenne d'âge de cette assemblée, il me revient de présider cette séance d'installation jusqu'à l'élection du nouveau Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon qui aura lieu dans quelques instants. Je déclare donc ouverte cette séance de Conseil de Communauté.

Rapport n°0.1 - Installation des Conseillers communautaires

Mme COMTE.- J'annonce les membres excusés et les pouvoirs reçus pour cette séance. Les pouvoirs sont : Patrick BONTEMPS à Michel LOYAT, Catherine COMTE-DELEUZE à Philippe GONON, Thierry MORTON à Danielle DARD, Éric ALAUZET à Catherine THIEBAUT, Christine BITSCHENÉ (Novillars) à Philippe BELUCHE (Novillars), Denis JACQUIN (Torpes) à Bertrand ASTRIC (Boussières).

Je déclare ouverte cette séance de Conseil de Communauté. Je constate que le *quorum* est atteint. Cette séance peut donc se dérouler régulièrement.

J'invite le Conseil de Communauté à nommer un secrétaire de séance et je propose Thomas JAVAUX, premier élu en fonction de l'ordre alphabétique des communes. Le Conseil de Communauté se prononce-t-il favorablement sur cette proposition ?

Des intervenants.- Oui.

Mme COMTE.- Conformément à la loi, le Président sortant, Jean-Louis FOUSSERET, a convoqué pour la présente réunion les nouveaux Conseillers communautaires désignés lors des élections communales et intercommunales qui se sont déroulées il y a quelques semaines. Je vais donc faire l'appel des nouveaux Conseillers communautaires en suivant l'ordre alphabétique des communes, et dans les communes, l'ordre alphabétique des Conseillers. À l'appel de votre nom, je vous propose de vous lever afin que l'on puisse mettre un visage sur votre nom. Si le Conseiller titulaire n'est pas présent et qu'un Conseiller suppléant le remplace, je vous remercie de le signaler. Je vais donc commencer :

- Amagney : Thomas JAVAUX ;
- Arguel : André AVIS ;
- Audeux : Françoise GALLIOU ;
- Auxon-Dessous : Jacques CANAL et Marie-Pierre MARQUIS (2^e déléguée)
- Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI ;
- Avanne-Aveney : Marie-Jeanne BERNABEU et Alain PARIS ;
- Besançon : Julien ACARD, Éric ALAUZET (excusé et pouvoir), Frédéric ALLEMANN, Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Thibaut BIZE, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (excusé et pouvoir), Émile BRIOT, Claudine CAULET, Gueric CHALNOT, Catherine COMTE-DELEUZE (excusée et pouvoir), Laurent CROIZIER, Pascal CURIE, Yves-Michel DAHOUI, Marie-Laure DALPHIN, Danielle DARD, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Myriam EL YASSA, Ludovic FAGAUT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET,

Fanny GERDIL-DJAOUAT, Abdel GHEZALI, Philippe GONON, Jacques GROSPERRIN, Pauline JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Elsa MAILLOT, Carine MICHEL, Thierry MORTON (excusé et pouvoir), Philippe MOUGIN, Michel OMOURI, Sophie PESEUX, Danièle POISSENOT, Yannick POUJET, Anthony POULIN, Françoise PRESSE, Rosa REBRAB, Karima ROCHDI, Dominique SCHAUSS, Mina SEBBAH, Laetitia SIMON, Rémi STHAL, Ilva SUGNY, Catherine THIEBAUT, Michel VIENET, Anne VIGNOT, Sylvie WANLIN, Marie ZEHAF ;

- Beure : Philippe CHANEY et Chantal JARROT ;
- Boussières : Bertrand ASTRIC ;
- Braillans : Alain BLESSEMAILLE ;
- Busy : Alain FELICE ;
- Chalèze : Gilbert PACAUD ;
- Chalezeule : Andrée ANTOINE et Christian MAGNIN-FEYSOT ;
- Champagney : Olivier LEGAIN ;
- Champoux : Philippe COURTOT ;
- Champvans-les-Moulins : Florent BAILLY ;
- Châtillon-le-Duc : Catherine BOTTERON et Philippe GUILLAUME ;
- Chauenne : Bernard VOUGNON ;
- Chaudefontaine : Jacky LOUISON ;
- Chemaudin : Marie-Pascale BRIENTINI et Bernard GAVIGNET ;
- Dannemarie-sur-Crète : Catherine DEMOLY et Gérard GALLIOT ;
- Deluz : Fabrice TAILLARD
- École-Valentin : Brigitte ANDREOSSO et Yves GUYEN ;
- Fontain : Martine DONEY ;
- Franois : Oriane DELAGUE et Éric PETIT ;
- Gennes : Thérèse ROBERT ;
- Grandfontaine : Martine GIVERNET et François LOPEZ ;
- La Chevillote : Roger BOROWIK ;
- La Vèze : Catherine CUINET ;
- Larnod : Hugues TRUDET ;
- Le Gratteris : Cédric LINDECKER ;
- Mamirolle : Daniel HUOT et Francine MARTIN ;
- Marchaux : Patrick CORNE ;
- Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS ;
- Miserey-Salines : Marcel FELT et Ada LEUCI ;
- Montfaucon : Pierre CONTOZ et Corinne PETER ;
- Montferrand-le-Château : Pascal DUCHEZEAU et Pascale HANUS ;
- Morre : Jean-Michel CAYUÉLA et Marie-Christine MARTINET ;
- Nancray : Vincent FIETIER et Annette GIRARDCLOS ;
- Noironte : Bernard MADOUX ;
- Novillars : Philippe BELUCHE et Christine BITSCHENÉ ;
- Osselle : Sylvie THIVET ;
- Pelousey : Catherine BARTHELET et Daniel VARCHON ;
- Pirey : Odette COMTE et Robert STEPOURJINE ;
- Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET et Annie SALOMEZ ;
- Pugey : Franck LAIDIÉ ;
- Rancenay : Michel LETHIER ;
- Roche-lez-Beaupré : Jacques KRIEGER et Nicole WEIMAN ;
- Routelle : Daniel CUCHE ;
- Saône : Yoran DELARUE et Sylvie GAUTHEROT (absente) ;
- Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU et Valérie BRIOT ;
- Tallenay : Jean-Yves PRALON ;
- Thise : Laurence GUIBRET et Alain LORIGUET ;

- Thoraise : Jean-Paul MICHAUD ;
- Torpes : Denis JACQUIN ;
- Vaire-Arcier : Charles PERROT ;
- Vaire-le-Petit : Jean-Noël BESANÇON ;
- Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET ;
- Vorges-les-Pins : Julie BAVEREL.

Je déclare installés les Conseillers communautaires de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Je vous propose de passer au second point de l'ordre du jour.

Rapport n°2 - Élection du Président

Mme COMTE.- Je rappelle que conformément aux articles L. 5211-2 et L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), renvoyant aux dispositions des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du même Code, le Président de la Communauté d'Agglomération est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Je vais déjà vous présenter les modalités pratiques prévues pour cette élection, puis je ferai l'appel à candidature. En ce qui concerne ces modalités, je vous propose que les Conseillers communautaires se lèvent pour aller voter en sortant par les portes de gauche de la salle. Les services de la CAGB leur remettront alors un bulletin et une enveloppe vierge. Les Conseillers pourront aller voter dans les isolements prévus à cet effet en inscrivant le nom du candidat choisi. Ils émargent la feuille de présence. Ils déposeront ensuite leur enveloppe dans l'urne et ils rentreront dans la salle par les portes situées à droite. Vous attendez un petit instant, Monsieur ALLEMANN va voter dans la salle. On va donc commencer par Monsieur ALLEMANN.

Je rappelle que les Conseillers suppléants ne peuvent pas prendre part au vote si le Conseiller titulaire est présent. Je rappelle également aux Conseillers porteurs d'un pouvoir qu'ils doivent l'indiquer au moment où les services leur remettront le matériel de vote afin qu'on leur donne 2 enveloppes et 2 bulletins, et ils émargent 2 fois. Une fois que tous les conseillers auront voté, l'urne sera amenée à la tribune et nous dépouillerons devant vous à la tribune. Y a-t-il des remarques sur ces modalités ? Je n'en vois pas. Je finis les modalités puis nous passerons à l'appel à candidature. Je vous propose donc de désigner deux scrutateurs parmi les élus pour vérifier le bon déroulement des opérations électorales. Ces deux scrutateurs pourraient être les deux benjamins de l'assemblée, Monsieur Anthony POULIN né en 1990 et Monsieur Émile BRIOT né en 1988. Des Conseillers communautaires sont-ils plus jeunes que ces deux élus ? Je n'en vois pas. Le Conseil est-il d'accord sur ces propositions ?

Des intervenants.- Oui.

Mme COMTE.- Je vous propose maintenant de procéder à l'élection du Président, et je commence par l'appel à candidatures. Qui est candidat au mandat de Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ? Il y a Monsieur Philippe MOUGIN. C'est noté.

M. BAULIEU.- Je souhaite rapidement prendre la parole en tant qu'élus de la périphérie, à cet instant d'appel des candidatures à la Présidence de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Ce faisant, après l'installation du Conseil Communautaire, nous arrivons à l'aboutissement du processus de renouvellement du groupe local, ou du bloc communal, selon les vocables utilisés. Ce processus a démarré bien évidemment avec les élections municipales et communautaires, puisque, pour la première fois, ces élections n'ont pas été seulement qualifiées de municipales, mais également de communautaires, avec comme particularisme que dans les communes de plus de 1 000 habitants, les électeurs ont élu directement leurs Conseillers municipaux et leurs représentants au Conseil de Communauté. Donc, la plupart des membres de cette assemblée ont été

directement élus par les électeurs lors des élections municipales et communautaires, avec un système un peu différent dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Nous sommes à la fin du processus, puisqu'après l'installation des municipalités, nous sommes maintenant à l'installation du Conseil Communautaire et à l'élection de son Exécutif et tout d'abord de son Président. Ceci est plus que symbolique. Si je souhaite prendre la parole, c'est aussi pour témoigner de la démarche qui a été la nôtre dans l'organisation de cette Communauté, à la fois dans l'organisation et dans l'esprit de son fonctionnement, et bien évidemment pour proposer la candidature de Jean-Louis FOUSSERET à la Présidence. Il est important que nous comprenions bien l'esprit dans lequel cette Agglomération a été organisée et comment elle peut fonctionner. Il a été dit des choses un peu regrettables sur ce que nous avons organisé, sur la manière dont nous fonctionnons. L'organisation de l'intercommunalité dans cette agglomération remonte à 1993, mais après 20 ans, il y a eu un peu d'ignorance ou de face-à-face entre ce qu'il est convenu d'appeler sur notre territoire « la grande ville » et des petits villages. Je plagie quelqu'un, mais mon collègue de Saône ne m'en voudra pas de qualifier toutes nos communes de « petits villages » à la périphérie de Besançon. Je devrais dire la même chose à l'amie de Thise, puisque ce sont les deux principales communes de la périphérie.

Pendant 30 ans, il y a eu l'ignorance de ces territoires, de ces habitants, avec des développements juxtaposés ou parallèles. La bonne volonté et l'intelligence des uns et des autres ont permis, après le Conseil des Communes du Grand Besançon, de passer à une organisation plus formelle, plus structurée, avec des compétences. Cela a été la création du District. Mais comment surmonter cet obstacle, cette difficulté d'avoir une ville de 120 000 habitants et des petites communes ? Nous n'étions pas tout à fait 58 à l'époque, mais la configuration était celle-là. Les créateurs du District, et cela a été repris depuis, ont imaginé une formule visant à faire en sorte que chacun trouve sa place dans cette Agglomération. L'intelligence a conduit à proposer, à préconiser et à faire fonctionner depuis, ce dispositif que l'on dit « de majorité inversée », c'est-à-dire que les communes qui représentent un tiers de la population de l'Agglomération, par voie de conséquence les deux tiers pour la Ville, détiennent 60 % des sièges dans la Communauté dans toutes les composantes de la Communauté, et le Conseil bien évidemment, mais aussi le Bureau, les Commissions, etc. C'est le gage de sécurité, en quelque sorte, donné aux communes de la périphérie qui ont donc toute leur place. Il n'y a pas de crainte à avoir de la volonté autonome et isolée de la Ville de Besançon. C'est essentiel dans la construction de cette Agglomération.

Bien évidemment, chacun doit comprendre - et c'est également une évidence pour nous - que cette majorité inversée l'emporte nécessairement, qu'au niveau de l'Agglomération nous portions à la Présidence le leader de la Ville, le Maire de Besançon et ses qualités. C'est cet ensemble, cette globalité qu'il faut bien comprendre. Cela s'inscrit dans ce mouvement – je pense que le Président y reviendra tout à l'heure après son élection dont je ne doute pas – et c'est dans cet esprit que nous avons organisé nos différents secteurs, nos différents pôles, et que nous avons procédé non pas à quelques démarches iniques – ai-je cru lire quelque part –, mais tout simplement réaliser des primaires garantissant que dans cette Agglomération, l'ensemble des populations et des territoires seront représentés, y compris à l'Exécutif. C'est cet ensemble qui a fait ses preuves depuis plus de 20 ans maintenant, que nous proposons tout simplement de respecter, de reconduire, comme nous l'avons d'ailleurs fait, pour les élus sortants de cette Agglomération, lors du réexamen de notre pacte politique en mai dernier, puisque cela ne remonte pas plus loin que cela.

Donc, au titre de cette démarche, de cette logique, de cette organisation, de ce à quoi nous croyons, je propose la candidature de Jean-Louis FOUSSERET en ajoutant qu'au cours des mandats écoulés, celui-ci a fait la preuve du respect de la lettre et de l'esprit de cette construction, de la lettre dans le fait que chacun joue son rôle et de l'esprit par la volonté qui a animé cette assemblée et son Exécutif de faire en sorte que nous prenions véritablement les décisions essentielles tous ensemble, après un temps de mûres réflexions, de mûrissement de la décision, de sorte que chacun se l'approprie, et il y en a eu de très importantes dans le cours du mandat précédent. C'est ce qui scelle aussi cette agglomération, cette organisation de ce territoire. Au-delà de la lettre, à travers la présidence passée de Jean-Louis FOUSSERET, je salue cet esprit auquel il a toujours été vigilant. C'est la raison pour laquelle aussi, au-delà de ses qualités humaines, je vous propose d'élire ce soir Jean-Louis FOUSSERET Président du Grand Besançon.

Applaudissements.

Mme COMTE.- Monsieur GONON a demandé la parole.

M. GONON.- Madame la Présidente, mes chers collègues, la charte de l'Agglomération votée en 2013 stipule que la Présidence de la Communauté d'Agglomération revient au Maire de la Ville de Besançon, donc, désigne dans les faits un Président de droit. Dès lors, comment concilier l'esprit de ce texte avec le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit expressément que le Président de l'Agglo, ainsi que les membres du Bureau, sont élus selon les mêmes dispositions que le Maire et les adjoints des villes, c'est-à-dire au scrutin secret et à la majorité absolue ? Il est un principe fondamental du droit français qui affirme la supériorité de la loi sur un texte, un accord ou une charte, dès lors que ce texte contractuel aurait un effet restrictif. Or supprimer le droit de vote est un effet restrictif. Cette charte est à nos yeux, nulle et non avenue.

Réactions de la salle.

Mme COMTE.- Si vous avez terminé, je redonne la parole à Monsieur BAULIEU.

M. GONON.- Non, je finis. Les auteurs de ce rapport n°02 en ont d'ailleurs pleinement conscience, au point que le seul recours à l'élection est envisagé par le texte, et que la référence à la charte est abandonnée. Il convient donc, pour l'organisation de cette instance qui est la nôtre, de se référer uniquement à la loi du 16 décembre 2010 qui modifie les règles de fonctionnement de nos assemblées à partir de leur renouvellement aujourd'hui.

Cette loi du 16 décembre 2010 a voulu, par l'élection directe des Conseillers communautaires, rapprocher l'électeur, le citoyen de cette Agglomération. Elle a souhaité organiser une meilleure représentation des sensibilités présentes dans les Conseils. Son article 9, à deux reprises dans ses alinéas 2 et 4, utilise expressément le terme de « représentation proportionnelle » pour assurer la répartition des délégués dans les instances de l'Agglo. En voulant éradiquer ce que la charte appelle « les clivages politiques », en refusant au sein des instances délibérantes de la CAGB la représentation des sensibilités, notamment bisontines, en excluant de fait les électeurs bisontins qui se sont exprimés pour notre projet, votre charte s'oppose frontalement une deuxième fois à cette loi de 2010.

Il apparaît au contraire que la composition du Bureau doit assurer la représentation de toute sensibilité, et prendre en compte l'expression multiple issue du scrutin du 30 mars. Je citerai un exemple, celui du PMA (Pays de Montbéliard Agglomération), de son Président Marcel BONNOT qui a désigné deux élus, Denis SOMMER et Martial BOURQUIN, au sein de son Bureau en leur confiant deux Vice-présidences très importantes. Il a montré l'exemple de ce qu'est une lecture juste et démocratique de la loi du 16 décembre 2010. À défaut d'une telle lecture, les élus de l'Union Bisontine ne présenteront pas de candidat au vote du rapport n°02 et ne participeront pas à ce vote. Face à ce véritable déni démocratique qui consisterait à confier la totalité des postes de Vice-Président et de conseiller délégué du secteur de Besançon aux seuls élus de la majorité municipale. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. BAULIEU.- Je souhaitais intervenir à nouveau au début du propos de Philippe GONON, propos que je regrette dans l'esprit. Sincèrement - et je m'adresse aux collègues de la minorité bisontine -, j'espérais et j'espère encore, avec beaucoup de collègues, que nous connaissons dans cette assemblée un esprit plus constructif que ce que l'on a pu - excuse-moi, Philippe, de le dire - connaître par le passé. Je le souhaite. Nous ne sommes pas ici un Conseil Municipal *bis*. Je dis cela simplement, c'est une invitation, un souhait que j'exprime. Ensuite, je ne m'exprimerai pas, je crois que le Maire de Besançon le fera, sur la primaire du secteur 6 de notre Agglomération conformément à notre charte. Par contre, je m'étonne des propos tenus à l'égard précisément de ce qu'est cet accord politique. Il ne s'agit pas de transgresser la hiérarchie des textes. Soyons très clairs. Dois-je me prévaloir de quelques souvenirs de droit pour l'affirmer ? Par contre, aucune règle de droit n'interdit à des citoyens ou à des élus de s'organiser par accord. Nous le verrons bien ce soir, personne n'est tenu et personne ne tiendra la main de quelque délégué que ce soit pour son élection, pour le vote. Chacun votera librement.

Par contre, nous avons bâti patiemment cette Agglomération et une organisation pour que l'ensemble des territoires soit représenté, pour que cet équilibre inversé entre ville et périphérie connaisse sa contrepartie dans l'élection du Maire de Besançon à la Présidence. Oui, c'est un accord auquel nous avons adhéré librement. Aucun texte ne nous l'impose, mais librement, nous faisons ce choix et nous l'avons largement partagé dans cette assemblée. C'est simplement ce que je voulais dire. Ne créons pas le doute. Il n'y a pas de problème de hiérarchie de règles de droit, pas dans cette affaire. Soyons clairs. Je vais dire qu'un juriste s'exprime, si je peux en mettre une petite couche sur ce sujet. Voilà la précision que je voulais apporter. Pour le reste, je crois que le Maire de Besançon a des choses à dire.

M. FOUSSERET.- Bonjour à tous. Merci, mon cher Gabriel, de présenter ma candidature à cette Présidence. Il est bien clair que la règle qui s'applique ce soir, c'est la loi et non la charte. Si Gabriel BAULIEU a pris la peine d'expliquer la charte, c'est pour expliquer l'esprit dans lequel nous avons construit cette Agglomération, l'esprit qui voulait que lorsque Claude GIRARD et Robert SCHWINT, pourtant à quelques années-lumière l'un et l'autre en matière d'opinion politique, ont souhaité cela, pourquoi était-ce ? Pour faire en sorte que les communes de la périphérie, pour construire cette Agglomération, pour cette construction si difficile qui a pris 30 ans, ne se sentent pas phagocytées, qu'elles ne se pensent pas que la Ville de Besançon voulait les dévorer, les avaler. C'est le Maire de Besançon, Robert SCHWINT qui a proposé une majorité inversée, c'est-à-dire que la Ville de Besançon soit minoritaire au sein du Grand Besançon et dans toutes les instances avec cette représentation 40/60. Je suis surpris que Monsieur GONON qui siège ici déjà depuis quelque temps ne l'ait pas

encore compris, mais je le lui répéterai. Il est bien clair que ce qui s'impose à nous, c'est l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

J'avais prévu de dire beaucoup de choses, mais je vais concentrer mes propos. Je voulais parler un peu de ce que l'on avait fait dans ce mandat, mais je ne le ferai peut-être même pas. Si tout à l'heure vous m'accordez votre confiance, je souhaite que nous puissions continuer dans l'état d'esprit qui a permis la construction de cette Agglomération depuis 20 ou 30 ans.

C'est cela qui est important. Ici, au risque de déplaire, j'ai lu dans la presse ce matin que si je suis élu, il n'y aura pas de groupe politique ici. Il n'y en a jamais eu. Je vois cette assemblée ici, j'en connais à peu près la moitié, je vais apprendre à connaître les autres rapidement et nous allons apprendre à nous connaître. Mais je suis incapable de dire qui est de droite, de gauche, socialiste, à l'UMP, au MODEM, au Parti Communiste, ou chez les Verts. Bien sûr, je le sais pour quelques-uns.

Quand j'entends Philippe GONON annoncer, montrer la largesse d'esprit de Marcel BONNOT, c'est vrai que c'est un gars bien, en disant qu'il a permis à l'élection de deux Vice-Présidents, je lui demande si Madame BIGUINET, maintenant majoritaire à Montbéliard, a, dans son Conseil Municipal, désigné deux personnes de l'opposition municipale pour siéger à l'Agglomération. Si tel est le cas, donnez-moi les noms. Ce qu'a fait Monsieur BONNOT, c'est ce que je proposai tout à l'heure, qu'il y ait parmi les Vice-Présidents de la périphérie, bien sûr qu'il y en aura peut-être de l'UMP, peut-être du MODEM, peut-être de droite. Donc, il y a une parfaite similitude entre ce qui se fait ici et ce qui se fait là-bas, à Montbéliard. Pourquoi ce qui se fait à Montbéliard serait-il un exemple à donner et ce qui se fait ici serait inique ? Je ne peux pas accepter que l'on dise qu'il y a ici un déni de démocratie. Tout s'est fait parfaitement dans la plus totale transparence. Vous le savez. Il y a eu, comme depuis 2001 dans les secteurs, pour faire en sorte que les gens puissent s'organiser entre eux, des rencontres qui là non plus n'avaient rien d'officiel. Elles ont abouti à la présentation d'un certain nombre de noms qui vous sont proposés. Mais s'ils ne vous conviennent pas, libre à vous de les changer. À l'instant où je vous parle, les bulletins ne sont pas encore imprimés.

Que s'est-il passé ? Dans tous les secteurs, les Maires et les délégués se sont réunis et ont voté à bulletin secret. J'avais vu aussi que le vote devait se faire à bulletin secret. J'ai donc été surpris, parce que non seulement cela a toujours été comme cela, et en plus, c'est la loi. Il n'y a pas besoin de demander un vote à bulletin secret, puisque c'est la loi. Donc, dans les 5 secteurs de la périphérie, une élection à bulletin secret a prédésigné les personnes pour être au Bureau comme Conseiller communautaire délégué ou comme Vice-Président. Si d'autres ce soir veulent venir pour être candidats pour la Présidence, ils pourront bien sûr le faire. Pour Besançon, que s'est-il passé ? Comme je ne suis pas né de la dernière pluie, je pensais bien que l'on allait me faire cela. Donc, j'ai pris toutes les précautions. À Besançon, nous avons fait exactement la même chose que dans les communes de la périphérie, et c'est d'ailleurs la première fois.

Au Conseil Municipal, nous avons installé un ordinateur sur lequel nous avons mis les propositions de candidats que je faisais. Dans les secteurs, cela a été fait de la même manière. Ensuite, nous avons demandé à la minorité présente, s'ils avaient des candidats à proposer. Le prompteur clignotait dans la colonne de droite, prêt à rentrer les noms. À ce moment-là, l'opposition s'est levée, elle est partie en disant que c'était un déni de démocratie. Ils ont voulu quitter la salle. Non, je ne pense pas que cela soit la bonne solution. La politique de la chaise vide n'est pas une bonne solution. Hier, votre attachée de groupe m'a dit que vous vous retiriez aussi, c'est qu'il a fallu que nous changions les choses. Là, vous n'êtes pas dans l'Exécutif et vous m'avez envoyé hier un mail pour me dire que vous souhaitiez vous retirer de toutes les Commissions, du SMSCoT, du SYBERT, du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté. Vous ne voulez pas y siéger. Comment nous expliquer que vous êtes fâchés, parce que vous n'êtes pas dedans, alors que vous vous retirez de cela par ailleurs ? Donc, effectivement, même dans ces Commissions, il n'y aura pas de représentant de l'opposition. Par exemple, à la CAO (Commission d'Appel d'Offres), il n'y aura pas de représentant de l'opposition. Vous m'avez envoyé un mail pour vous retirer. Je le déplore. Il est encore temps de changer d'avis. Oui, j'ai reçu un mail de Madame LAMBERT, votre assistante de groupe, pour me dire que le groupe UMP-UDI-MODEM réunis ne souhaitait pas participer.

Voilà, je crois qu'il faut que les choses soient très claires. Je demande ici solennellement, si je suis élu Président dans quelques instants, comme l'a très bien dit Gabriel BAULIEU, que l'on ne recommence pas comme la dernière fois, à refaire les débats du Conseil Municipal ici. Ici, nous sommes ensemble pour construire un avenir pour ce territoire à une période où la décentralisation va donner de plus en plus de pouvoirs aux Agglomérations, à un moment où il va falloir que nous soyons de plus en plus forts, nous allons parler des vrais sujets et je ne referai pas, ici, les débats du Conseil Municipal. Ici, vous le savez bien, puisque certains d'entre vous me fréquentent depuis 2001 – ou me supportent – vous savez très bien que pour moi, il n'y a pas de

petites communes ou de grandes communes, il n'y a pas de petits Maires ou de grands Maires. Les Maires ont tous les mêmes droits. Ce que je ferai, et je m'y engage comme je l'ai toujours fait, c'est respecter tous les Maires, quelle que soit leur opinion politique et c'est d'autant plus facile que je ne les connais pas pour la plupart. Mais que l'on ne me donne pas l'exemple de Montbéliard avec des Vice-Présidences données à des personnes de l'extérieur, puisque c'est exactement le cas ici aussi.

Pour terminer cet argumentaire, les délégués communautaires ici présents sont les Maires ou un de leurs adjoints. Ce sont donc les membres de l'Exécutif de chaque commune. Il est donc normal que pour la Ville de Besançon, ce soit aussi des membres de l'Exécutif. Quand vous levez la main ici, vous représentez votre Exécutif. Vous n'êtes pas ici dans le cadre d'un débat politique. Je crois que c'est avoir une vision totalement erronée, totalement politique des choses que de vouloir procéder ainsi. Je vous propose, si vous voulez revenir à nouveau dans les Commissions, de revenir. J'ai toujours dit que j'avais la main tendue, mais rappelez-vous d'une chose : je ne tends pas la main si je suis certain qu'elle va être mordue.

Applaudissements.

J'arrêterai là. Je continuerai si vous le souhaitez, à gérer, comme nous le faisons, puisqu'à peu près 95 % des délibérations sont votées à l'unanimité. Nous continuerons à faire ainsi, avec un respect encore peut-être plus grand des enjeux financiers. Nous savons que cela va être difficile, nous le savons tous. Mais nous avons toujours fait face, et malgré les défis qu'il y aura demain, malgré les diminutions de dotations que nous aurons, nous allons continuer à faire en sorte que cette Agglomération reste concentrée sur ces priorités que sont l'emploi, le développement économique, l'économie, l'Université, la recherche, et non les débats politiques ici qui sont très stériles. En tout cas, je tends la main à l'opposition. Si elle veut, elle peut venir dans les Commissions si elle le souhaite. Nous avons donc dû aujourd'hui, et en catastrophe, remettre des noms à la place des membres de l'opposition. Je remercie aussi à cet instant, puisque je ne sais pas si je serai Président dans quelques instants, les services de l'Agglomération, les services annexes (l'AudaB, le Syndicat Mixte) qui ont beaucoup travaillé avec nous, les membres de la Direction Générale, ainsi que ceux des communes que vous représentez, car il y a toujours eu un très bon état d'esprit de collaboration entre vous tous. Je vous remercie.

Applaudissements.

Mme COMTE.- Monsieur GROSERRIN a demandé la parole.

M. GROSERRIN.- Merci à vous. Je voudrais m'adresser à chacun d'entre vous, parce que les choses n'ont pas été exécutées de cette manière. Je crois que c'est un devoir pour nous, de vous exprimer, à ce moment-là, au moment où il y a l'installation du Conseil Communautaire, certains points, et nous n'y reviendrons plus par la suite. Je voudrais vous dire dans un premier temps qu'à aucun moment nous ne ferons du « bisontobisontin ». Nous avons bien compris que les Maires qui étaient là jusqu'alors, qui sont Conseillers communautaires, nous ont dit durant le dernier mandat qu'ils souffraient à certains moments de repartir dans des considérations bisontines de politiques bisontines. Je prends l'engagement devant vous de ne pas le faire. Par contre, je peux vous dire que nous comprenons la logique communautaire et nous serons véritablement forts par rapport à cela.

Mais nous nous devons néanmoins d'avoir quelques explications. J'ai bien compris que Monsieur BAULIEU sera premier Vice-Président. C'est votre rôle, je l'ai bien compris, de présenter le futur Président de la Communauté d'Agglomération. Mais pourquoi est-ce que je me présente aujourd'hui devant vous, à vous expliquer ce qu'il s'est passé simplement dans ce secteur de la Ville de Besançon ? Nous ne remettons en cause à aucun moment le vote démocratique mis en place lors des réunions de secteur dans vos différents types d'Agglomération et communes, etc. Je suis, et nous sommes persuadés que cela s'est véritablement fait d'un point de vue très démocratique, très ouvert, et que vous, les représentants, qui êtes ici, avez une légitimité propre. Je suis ravi, nous sommes ravis, vous le verrez, vous pourrez travailler d'une manière conséquente et forte avec nous.

Par contre, on ne peut laisser dire ce qui a été dit. Ou les choses ont été mal préparées, ou cela a été intentionnel, ou cela a été non intentionnel. Mais lors de notre réunion de secteur, une *slide* nous montre déjà les 6 Vice-Présidents choisis par Monsieur le Maire de Besançon. Peut-être que vous, Monsieur le Maire, vous avez fait une erreur politique ou je ne sais quoi, mais que l'on nous dise simplement que les 6 Vice-Présidents sont là et que l'on vous propose que vous mettiez vos noms dans des cases, on ne peut pas accepter cela. À la différence de ce qu'il se passe à Montbéliard, Monsieur le Maire, c'est qu'à Montbéliard, Madame Marie-

Noëlle BIGUINET a eu la majorité. Elle a eu 52 % des voix. À Besançon, nous avons fait 44 %, vous avez fait un peu de moins de 47 %. Nous avons fait moins de 3 points de différence. Il aurait été, à mon avis, pas simplement habile, mais élégant de votre part, Monsieur le Maire...

Réactions de la salle.

S'il vous plaît, nous n'en reparlerons pas par la suite, je m'y engage. Je pense que c'est un moment fort. Le moment de l'installation est un moment important pour vous expliquer comment les choses se sont passées. Simplement, à partir du moment où la majorité n'a pas été exécutée, ou présente, que demandions-nous simplement ? Nous demandions simplement que nos électeurs soient pris en compte, reconnus, simplement représentés à un moment donné par une petite Vice-Présidence qui pouvait, à un moment donné, montrer que nous allions travailler ensemble. Vous avez dit « *on vous tendra la main, on travaillera ensemble, on fera de l'économie ensemble, on apportera les entreprises ensemble* ». Pour faire court, Messieurs les Conseillers communautaires, c'est simplement une position que nous avons prise de ne pas prendre part au vote du Président, de la Commission des rapports n°03, 04 et 05 pour les simples et bonnes raisons que l'on ne veut pas vous mettre en position difficile, à savoir voter pour le Président sortant ou pour un candidat entrant. On n'a pas voulu vous mettre dans une situation difficile, parce qu'à un moment donné, on sait qu'il y a des comptes, des décomptes, etc. Aujourd'hui, je regrette simplement cela. Il y avait un résultat fort et serré sur Besançon, et on aurait trouvé élégant, bienvenu, et c'est un signal fort, de montrer que l'on allait véritablement travailler ensemble, dans un souci communautaire. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

Mme COMTE.- La parole est à Monsieur FOUSSERET.

M. FOUSSERET.- Je ne répondrai pas à Jacques GROSPERRIN. Je constate qu'il ne fait pas du « bisontino-bisontin ». Je veux dire simplement que j'affirme ici que les règles ont été totalement respectées à Besançon comme ailleurs. On peut s'évertuer à dire le contraire, ce n'est pas vrai. Il y avait effectivement inscrit les 5 noms et j'ai demandé s'il y avait des noms à mettre à côté. S'il y avait eu des candidats, il y aurait peut-être eu un candidat d'élu. Mais vous ne pouvez même pas nous reprocher cela, vous êtes partis avant. J'arrête là, parce que je pense que l'on démarre bien mal en partant sur ce registre-là. Ce n'est pas comme cela, en tout cas, que j'envisage de travailler dans les années à venir. On passe des heures, et au cours du mandat dernier, on a passé des heures à ne parler de rien, et les sujets importants étaient en fin de réunion. Ils passaient à toute vitesse, parce que tout le monde avait envie de rentrer chez soi. Je ne veux plus de cela, et vous pouvez me faire confiance, cela ne se passera pas comme cela. Je suis même prêt à ce que l'on mette en place, s'il le faut, un règlement intérieur qui limite aussi les temps de parole. Si vous me le demandez, on le fera, pour limiter le fait que certains d'entre vous, de tous les bords, puissent prendre la parole, la monopoliser, empêchant ainsi les autres d'intervenir. Si vous êtes d'accord, nous le proposerons.

Mme COMTE.- Monsieur Philippe MOUGIN a demandé la parole.

M. MOUGIN.- Bonsoir à tous. Monsieur le Maire, merci pour votre geste envers l'opposition, mais je pense que les jeux sont faits. Aujourd'hui, nous sommes là pour représenter les électeurs du Front National, Rassemblement Bleu marine et Marine LE PEN. Le Front National souhaite une vraie et réelle opposition actuelle, que ce soit à Besançon, comme à la CAGB. Justement, nous souhaitons avoir un œil sur tous les dossiers et pouvoir aviser et informer tous nos électeurs. En qualité d'élu, le Front National souhaite participer dans tous les domaines à la CAGB pour représenter justement nos électeurs et leur rendre compte. Je vous remercie de votre attention.

Mme COMTE.- Y a-t-il d'autres prises de parole ? J'ai noté deux candidatures. Quelqu'un d'autre présente-t-il sa candidature ? Je n'en vois pas.

M. DEMILLIER.- On va déplacer l'urne pour faire voter Monsieur ALLEMANN, et après, on invitera les élus à partir de ce côté droit, du côté gauche de la salle, à se déplacer, à sortir par le côté gauche. On leur donnera un

bulletin et une enveloppe. Il y a des isoïrs. Ils procéderont à l'élection dans l'urne prévue à cet effet. Une fois que tout le monde aura voté, on viendra dépouiller ici.

Il est donc procédé à l'élection dans les conditions précitées.

Mme COMTE.- Les résultats du vote sont les suivants :

- nombre de votants : 120 émargements sur la feuille ;
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 121 ;
- nombre de bulletins blancs : 4 ;
- nombre de bulletins nuls : 0 ;
- suffrage exprimé : 117 ;
- majorité absolue : 59.

Ont obtenu :

- Monsieur FOUSSERET : 105 voix ;
- Monsieur MOUGIN : 7 voix ;
- Monsieur GROSPERRIN : 4 voix.

Je déclare Monsieur FOUSSERET élu Président de Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et je l'invite à me rejoindre à la tribune afin de présider la suite de cette séance.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et Messieurs, chers amis, j'ai bien compris le message, il ne faut pas de long discours. Donc, je vais être très bref. Je voudrais tout d'abord vous remercier de la confiance que vous m'accordez pour présider notre Agglomération pour ce mandat qui commence. Je voudrais tout d'abord féliciter et remercier l'ensemble des Conseillers communautaires pour leur implication, qu'ils soient anciens ou nouveaux. Je vais vous donner quelques chiffres rapides sur l'évolution de notre Conseil. Comme vous le savez, nous passons de 140 délégués à 137, à la suite de la réforme qui nous a permis de passer de 110, comme le prévoyait la loi, à 137. Je rappelle que si ensemble, nous avons décidé au mois de mai de passer à 137, c'était pour éviter que sur un format à 110, la Ville de Besançon aurait été quasiment majoritaire, puisqu'elle détenait à elle seule 52 sièges, contre 58 pour la périphérie. Afin de prévoir une meilleure représentation des communes de la périphérie de l'Agglomération, nous sommes passés à 137. Malgré cela, un certain nombre de communes comme Boussières, Marchaux ou Auxon-Dessus, qui ont cependant plus de 1 000 habitants, ont perdu un conseiller, ce que nous avons nous-mêmes déploré.

Parmi ces 137 Conseillers, 73 sont nouvellement désignés Conseillers communautaires et 64 anciens, soit un renouvellement de 53,3 % dans notre Conseil de Communauté. Par ailleurs, 22 Maires sont nouvellement élus (37 %), 8 Maires ne sont pas Conseillers communautaires, 7 Maires sont des femmes, ce qui est bien sûr un progrès, mais c'est notoirement insuffisant. Je veux assurer chacune et chacun d'entre vous de ma totale détermination à poursuivre ma mission, à poursuivre avec vous notre mission, et à œuvrer pour le développement du Grand Besançon. J'ai bien dit « le développement », malgré les difficultés, malgré la raréfaction de l'argent public. Notre agglomération, l'Agglomération du Grand Besançon doit en effet enrichir son potentiel de création de richesses pour créer des emplois, ce qui est notre priorité, pour construire, réhabiliter des logements, protéger et développer notre environnement et améliorer le cadre de vie des Grandes Bisontines et des Grands Bisontins. Nous saurons le faire sur la base des acquis pour trouver, imaginer des solutions pour poursuivre les chantiers engagés, voire en élaborer d'autres.

Il s'agit en effet de poursuivre nos investissements sans alourdir la pression fiscale tout au long de ce mandat, et je crois que là-dessus, nous serons tous d'accord. La question des moyens pour y parvenir nécessite plusieurs actions volontaristes :

- des actions de fonctionnement, des économies de fonctionnement : nous en avons déjà engagées, notamment dans le domaine des transports. Nous poursuivrons l'effort et réduirons les dépenses de fonctionnement partout où cela sera possible ;
- à long terme, des économies de personnel en poursuivant et en intensifiant les mutualisations engagées dès 2008 entre les services de la Ville et les services de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ;
- une politique financière responsable qui sera empreinte de solidarité et d'équité tant en matière d'impôts que de tarifs des services publics ;
- une politique de partage des savoirs et des moyens dans le cadre du renforcement de nos coopérations. Je pense notamment au Centre Franche-Comté avec Dole, Lons-le-Saunier, Vesoul, Pontarlier, et demain en continuant la collaboration dans le Pôle métropolitain de Besançon et Dijon que nous avons entamée avant les élections.

Nous renforcerons également nos partenariats avec l'État et les collectivités que sont le Conseil Général et le Conseil Régional afin de bénéficier et d'optimiser au mieux leur concours. C'est ainsi que nous pourrons

poursuivre notre politique dans les domaines vitaux, tel que je l'ai dit, mais je le répète, le développement économique, la recherche, l'enseignement supérieur, la création d'emplois et l'agriculture, spécialement l'agriculture péri-urbaine, l'amélioration continue du parc de logements en intensifiant notre action en matière d'économie d'énergie, un système de mobilité et un réseau de transport efficace en complémentarité avec le tramway tout en réduisant les charges, ce qui sera un de nos grands enjeux. Nous devrons continuer à améliorer le cadre de vie et notre environnement.

Nous devons continuer notre politique en faveur d'une collecte et d'un traitement des déchets économes et créateurs de richesses. Enfin, nous devons avoir une politique culturelle pour renforcer la place du Grand Besançon dans l'offre culturelle. Pour terminer, nous aurons une politique de coopération renforcée, avec, entre autres, les acteurs dans le domaine du tourisme où là, il y a encore beaucoup à faire.

Au cours de ce mandat, notre Agglomération va connaître de fortes évolutions. Nous le savons, nous nous y sommes déjà préparés. Nous allons continuer à nous y préparer. Tout d'abord, vous le savez, concernant le transfert des compétences de l'Agglomération en application des dispositions législatives et réglementaires ou en concrétisation de notre volonté politique, il s'agit bien sûr de compétences déjà actées telles que la politique de la Ville, la gestion des milieux aquatiques, et peut-être demain, l'eau, l'assainissement, l'urbanisme opérationnel, le droit des sols. L'enseignement supérieur deviendra également une de nos compétences. Nous allons continuer à intensifier les mutualisations entre la Ville et le Grand Besançon en s'appuyant sur le Grand Besançon, sur l'Agglomération. Comme vous le savez, nous avons déjà mutualisé les Ressources Humaines et plusieurs services fonctionnels (documentation, marchés). Mais nous irons beaucoup plus loin afin de renforcer nos moyens tout en économisant les deniers publics. Nous étudierons également comment nous pouvons mutualiser des moyens avec les communes en tenant compte de leur volonté et de leur spécificité. Nous mettrons en place rapidement, et vous le savez, une Direction Générale unique des services et continuerons à développer notre service d'aide aux communes en complémentarité avec ce que fait déjà le Conseil Général. Ces communes doivent faire face à de nombreuses sollicitations, notamment avec la fin de certaines prestations assurées par les services de l'État jusqu'à aujourd'hui.

Pour ce qui me concerne, je m'engage à continuer à représenter et à assurer les intérêts de l'Agglomération au sein d'instances nationales, voire internationales, comme l'Association des Maires des Grandes Villes de France, entre autres. Je partagerai cette présence avec Gabriel BAULIEU qui lui, représente le Grand Besançon à l'Assemblée des Communautés de France. Nous nous engageons aussi à travailler, à continuer à travailler pour le développement de l'attractivité du Grand Besançon, et aussi – et c'est très important – à travailler avec tous les élus du Grand Besançon, tous les élus dans un esprit non partisan et une volonté d'ouverture et de respect. Nous nous engageons aussi à contribuer au développement des communes sans lesquelles rien ne serait possible, en les respectant toutes, en les traitant toutes de façon égale, quelle que soit leur taille. À cet effet, je préconise, comme je l'ai dit hier soir aux Maires, de réunir une conférence des Maires environ 2 fois par an, afin que nous puissions ensemble, dans un cadre apaisé, évoquer un certain nombre de sujets que nous n'avons pas le temps d'aborder en Agglomération. Donc, cette conférence des Maires est quelque chose de très important, que nous mettrons en place, si vous en êtes d'accord.

Nous reparlerons de tout cela dans les diverses instances et notamment en Conseil où je souhaite que s'instaurent des débats de fond au cours desquels chacun, quelles que soient ses responsabilités, quelles que soient ses convictions, puisse donner son point de vue. Vous pouvez, pour cela, compter sur moi et sur ma totale détermination. Je vous remercie.

Applaudissements.

Désormais, nous devons passer au point suivant de l'ordre du jour.

Rapport n°0.3 - Détermination de la composition du Bureau

M. LE PRÉSIDENT.- C'est toujours le même article, l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que le Bureau d'une Communauté d'Agglomération est composé du Président, d'un(e) ou plusieurs Vice-Président(e)s et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Cet article prévoit également que le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre de Vice-Présidents excède 15 Vice-Présidences. La loi de réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre a prévu la limitation du nombre de Vice-Présidents à 15, et une mise en œuvre pour les

intercommunalités existantes à l'occasion de ce nouveau mandat. C'est donc ce que je vous propose par rapport à cela. Je vous propose donc un Bureau comprenant 15 Vice-Président(e)s. Je crois que par rapport à ce nombre, il n'est pas prévu d'autres membres du Bureau.

Dans le rapport n°04, il faudra prévoir 14 Conseillers communautaires délégués, comme cela avait déjà été dit. Il faut peut-être que je continue. Je vais continuer, je suis aujourd'hui très discipliné. Monsieur DEMILLIER a très bien préparé tout cela et je le félicite, lui et son service, pour la parfaite organisation de cette manifestation, ce qui n'était pas simple.

Je rappelle également qu'au printemps 2013, nous avons créé un groupe de travail. Des réunions de secteur ont été organisées pour réfléchir et débattre autour de cette question de la composition du futur Bureau de la CAGB, mais également du nombre de Conseillers communautaires par commune. En effet, la loi du 16 décembre modifiait également le nombre de délégués par commune, et 2 possibilités s'offraient à nous, c'est ce que je disais tout à l'heure. Le Conseil de Communauté aurait pu être composé de 110 délégués, soit 1 seul délégué par commune (58 délégués) et 52 délégués pour la Ville de Besançon. La répartition aurait alors été de 53 % pour les communes et 47 % pour la Ville. La loi prévoit que nous puissions utiliser une souplesse qui permettrait d'augmenter le nombre de Conseillers de 25 % de 110, soit 27 Conseillers supplémentaires.

Cette seconde solution que nous avons proposée a été décidée à l'unanimité de ce Conseil de Communauté le 16 mai 2013. Afin de revenir au 40/60, élément fondateur de notre intercommunalité, même si j'ai bien compris et je suis d'accord avec vous, ce n'est pas inscrit dans le cadre de la loi, il est proposé que les 27 Conseillers communautaires supplémentaires soient répartis de la façon suivante : 24 Conseillers pour les communes les plus peuplées et 3 Conseillers pour la Ville de Besançon. Ce qui fait qu'aujourd'hui, nous sommes 137. Les communes se sont ensuite prononcées sur cet accord : 53 communes sur 59 ont délibéré favorablement, 3 communes (Auxon-Dessus, Marchaux et Montferrand-le-Château) se sont prononcées défavorablement, 1 commune (Châtillon-le-Duc) s'est abstenue de se prononcer sur la répartition et 2 communes (Champvans-les-Moulins et Larnod) n'ont pas délibéré. Les services de Monsieur le Préfet ont ensuite validé cet accord par arrêté préfectoral en date du 28 octobre 2013.

En parallèle, nous avons également voulu modifier la charte politique du Grand Besançon. Je répète que cet engagement politique n'est pas un engagement inscrit dans les textes, mais il est un peu notre règlement intérieur. C'est dans ce cas que nous avons décidé à l'unanimité moins 4 abstentions que le Bureau serait composé :

- du Président ;
- de 15 Vice-Présidents, soit 9 de la périphérie et 6 de la Ville ;
- de 14 Conseillers communautaires délégués, soit 9 de la périphérie et 5 de la Ville.

Voilà ce qui avait été décidé, mais qui est mis aux voix aujourd'hui, puisque cette assemblée doit se prononcer là-dessus. Je vous fais donc cette proposition de 15 Vice-Présidents et 14 Conseillers communautaires délégués, en précisant que ce n'est pas une innovation à Besançon, que de nombreuses Communautés d'Agglomération de la région, entre autres pas très loin d'ici, ont d'ailleurs procédé ainsi. Y a-t-il des remarques ?
Madame FAIVRE-PETITJEAN.

Mme FAIVRE-PETITJEAN.- Merci, Monsieur le Président. Je suis intervenue le 17 avril lors de la réunion de prédésignation des Vice-Présidents de la CAGB sur le secteur Ville. Vous m'aviez signalé que mon intervention devait être faite à la CAGB. C'est pourquoi je la reprends ici dans les mêmes termes.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien volontiers.

Mme FAIVRE-PETITJEAN.- Les nouvelles dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales imposent à notre Communauté d'Agglomération d'élire seulement 15 Vice-Présidents au lieu de 29 précédemment. Je pensais peut-être naïvement que c'était par souci d'efficacité et d'économie. La mise en place d'un Exécutif réduit était d'ailleurs un des engagements de la charte qui figurait dans votre programme. Or les 14 Vice-Présidents sont remplacés – vous venez de l'expliquer – par 14 Conseillers communautaires délégués, ce qui fait à nouveau 29 personnes indemnisées. Ce n'est donc pas une réduction des frais de fonctionnement pour la CAGB, comme je le pensais, mais c'est l'inverse. J'avais posé deux questions. Je n'ai pas toujours les réponses, mais d'autres doivent les avoir. Est-il vrai que les 15 Vice-Présidents de l'Agglomération verront leur indemnité augmenter pour s'aligner sur celle d'un adjoint de la Ville ? Est-il vrai que les 14 Conseillers communautaires délégués recevront une indemnité égale à celle d'un ancien Vice-Président ? Si c'est le cas, je m'interroge sur le bien-fondé de ces dispositions.

Depuis de nombreux mois, on annonce que les dotations de l'État aux collectivités sont en baisse, que les collectivités sont priées de se mettre à la diète. Les médias relaient en boucle le message du Gouvernement qui est que tous les Français doivent faire des économies, des sacrifices, que ce soit les familles, les fonctionnaires,

les retraités. Aujourd'hui même, le Premier Ministre présente son plan d'économie. Quand on a voté le budget de la Ville de Besançon, vous nous avez parlé de budget contraint, de budget de responsabilité. La question que je me pose est donc la suivante : la CAGB devrait-elle faire exception ? Est-elle autorisée à augmenter ses frais de fonctionnement ? À mes interrogations qui m'apparaissent légitimes, je n'ai pas eu de réponse. Habilement, vous m'avez répondu non pas sur les indemnités, mais sur la charte. Or dans la charte que j'ai bien relue, que j'ai d'ailleurs votée, il n'est pas question, ni dans les statuts, ni même dans le rapport que nous avons reçu pour ce Conseil, du montant des indemnités. J'ai cherché vainement, mais c'était l'objet de mon questionnement.

Au rapport n°07, il est pourtant question des indemnités, mais on ne présente que le cadre législatif et réglementaire, précisant que le taux des indemnités sera proposé lors de cette séance. Comment peut-on élire des personnes sans avoir les renseignements sur leur rétribution ? Imagine-t-on un salarié signer un contrat d'embauche sans même savoir le montant de son salaire ? Tout cela me paraît étrange. J'estime qu'il est inadmissible et irresponsable d'accroître les frais de fonctionnement de la CAGB. Nous ne voterons donc pas cette disposition.

M. LE PRÉSIDENT.- Je connais effectivement ce type d'argumentation. Je vais répéter pourquoi au mois de mai – vous l'avez dit vous-même, vous l'avez voté – nous avons souhaité qu'il y ait des Conseillers communautaires délégués. C'était pour éviter que la Ville de Besançon avec 52 délégués, soit quasiment à égalité avec les communes de la périphérie (58). Je vous le répète encore une fois, Gabriel BAULIEU l'a dit et je l'ai dit, l'esprit même de cette Agglomération, c'est que tout le monde se sente respecté, reconnu. C'est ainsi que nous avons proposé que pour un certain nombre de communes, même les 3 qui auparavant avaient 2 délégués, se voient privées d'un délégué, à savoir Marchaux, Boussières et Auxon-Dessus. C'est d'ailleurs ce qui a entraîné pour certaines d'entre elles un vote négatif de leur Conseil Municipal, et on le comprend bien. Notre volonté en présentant cela, Madame FAIVRE-PETITJEAN, c'est que les 27 communes les plus importantes de cette Agglomération aient au moins 2 délégués. Si nous vous avions suivie dans cette Direction, ici, nous serions beaucoup moins, et toutes les communes qui ont 2 délégués n'en auraient plus que 1. J'estime que le pacte de confiance entre la Ville-Capitale et les communes de la périphérie aurait été rompu.

Nous en reparlerons lorsque nous voterons le montant des indemnités, puisqu'elles vont être publiques, mais il faudra aussi arrêter avec cette démagogie. Puisque vous me parlez toujours de Montbéliard, j'observe qu'à Montbéliard, c'est exactement le même dispositif, puisque 8 Conseillers communautaires délégués ont été désignés, et je n'ai pas entendu de remarque. Donc, ce qui est bon à Montbéliard n'est pas bon à Besançon. Lorsque vous parlerez du montant des indemnités, j'ai pris la peine de prendre le montant des indemnités votées à Montbéliard et je mettrai en parallèle avec celles votées à Besançon. Vous m'expliquerez comment à Montbéliard c'est bien, à Besançon, c'est mal, même si à Besançon, elles sont d'un montant inférieur à celles de Montbéliard. Mais nous ne sommes pas ici à Montbéliard, ni à Besançon, mais dans le Grand Besançon. Donc, je viens de répondre à votre question. Certes, l'assemblée est souveraine, mais nous avons souhaité qu'il y ait cette représentation.

Comment voulez-vous construire un avenir à ce territoire si nous sommes si peu à décider ? Je crois qu'il faut le dire. Vous savez très bien que nous avons besoin que toutes les communes soient représentées, et largement représentées. Mais vous le savez, puisque vous avez été là, et d'une façon très assidue lors du dernier Conseil. Alors, je ne comprends même pas pourquoi vous posez cette question. Si des Maires de la périphérie veulent intervenir, ils peuvent aussi le faire. C'est pour qu'ils soient reconnus, qu'ils aient confiance, que nous ne soyons pas majoritaires. Le Maire de Besançon ne veut pas être majoritaire, mais presque majoritaire, sinon, il ne serait pas dans cette assemblée. Nous voulons que les communes de la périphérie puissent se faire entendre et puissent peser. C'est cela le sens de cette proposition. D'autres personnes veulent-elles intervenir par rapport à cela ?

M. CUCHE.- Je suis de Routelle. Je voudrais intervenir pour le même sujet. Depuis la dernière élection du Grand Besançon, mon pouvoir d'achat a diminué d'environ 5 %. J'estime que l'on demande à tout le monde de faire des efforts. Pourquoi les Conseillers communautaires délégués, les Vice-Présidents et le Président ne prendraient-ils pas la décision de diminuer leur indemnité de 5 % ? Cela ferait plaisir à toutes les communes, et je pense que lorsque l'on rentrerait dans nos communes en disant « il faut faire un effort, on l'a fait aussi », ce serait bien.

M. LE PRÉSIDENT.- Je propose de renvoyer cette discussion au point suivant, parce que j'ai voulu vous répondre. Mais il est prévu que l'on en discute. Donc, nous entendons votre demande. Vous pourrez refaire cette demande au rapport n°07 dont c'est le sujet. À ce moment-là, il vous sera répondu. Pour l'instant, nous devons désigner le nombre de Vice-Présidents, et je propose 15. Nous devons également désigner le nombre d'autres membres du Bureau, et je propose 14. Cela ferait donc 15 Vice-Présidents et 14 membres du Bureau.

Y a-t-il d'autres propositions ? Que les personnes qui s'opposent lèvent la main afin que je les compte. Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? J'en compte 2. Y a-t-il des non-participations au vote ? J'en compte 12. La composition de ce Bureau est donc adoptée.

Nous passons maintenant à l'élection des Vice-Présidents.

Rapport n°0.4 - Élection des Vice-Président(e)s

Rapport n°0.5 - Élection des autres membres du Bureau

Les Vice-Présidents et les autres membres du Bureau sont élus conjointement.

M. LE PRÉSIDENT.- Il s'agit toujours du même article L. 5211-2. Avant de procéder à l'appel de candidatures, je vais d'abord vous exposer la possibilité qui nous est offerte pour l'élection des Vice-Présidents. Je vous propose de procéder comme en 2008, avec un scrutin groupé, et non un scrutin bloqué. C'est-à-dire un seul bulletin de vote vierge, comme c'était le cas au Conseil Municipal de Besançon, puisqu'ils ont été remplis à la main, avec simplement l'indication des 15 mandats des Vice-Présidents. Les Conseillers communautaires sont donc invités à y inscrire le nom du candidat pour lequel ils votent. Nous allons afficher les noms derrière moi à l'écran. J'insiste pour dire que ce n'est pas un scrutin de liste, et que vous disposez d'une totale liberté pour ajouter des noms, les ordonner différemment. Des isolements ont été prévus dans le hall, si certains d'entre vous veulent aller s'isoler pour voter. Pour procéder ainsi, il est indispensable que l'assemblée en soit d'accord. Si un seul conseiller n'était pas d'accord, nous devrions alors procéder à l'élection ou par batterie de 15, ou Vice-Président par Vice-Président, ce qui nous entraînerait vers 30 heures de vote, l'élection du Président ayant duré une heure. Mais nous avons prévu du temps ce soir, du temps demain, et on peut éventuellement revenir vendredi, voire samedi. Je ne vais pas proposer un vote inique, qui soit une insulte à la démocratie, mais un vote démocratique.

Des noms vont s'afficher derrière moi. Je propose à celles et ceux qui veulent faire d'autres propositions, comme je l'avais fait au Conseil Municipal de Besançon, de lever la main et dire où ils se positionnent et nous les inscrirons. Ensuite, vous devrez remplir cette feuille-là avec vos propositions. Je rappelle simplement que les noms indiqués ici n'ont pas été décidés par le Président, mais ils ont été votés à bulletin secret dans les différents secteurs de l'Agglomération du Grand Besançon, dans les 5 secteurs de la périphérie et dans le secteur 6, celui de Besançon. Voilà donc les noms des 15 Vice-Présidents. Vous avez la possibilité d'en rajouter d'autres. Êtes-vous d'accord pour procéder de cette façon ? Nous ferons d'ailleurs ensuite la même chose pour le vote des conseillers. Nous pouvons même le faire en même temps si vous voulez gagner un peu de temps. Nous ferons cela en 2 mouvements. Nous proposerons les Vice-Présidents, vous remplirez le bulletin. Puis nous proposerons les Conseillers communautaires délégués selon le même principe, et vous irez voter en un seul tour.

Tout d'abord, il faut que tout le monde soit d'accord, qu'il n'y ait pas une seule personne contre, faute de quoi, nous serions obligés de passer par un vote, Vice-Président par Vice-Président, ce que nous avons prévu également éventuellement, puisque 30 paquets sont prêts, avec des couleurs différentes. Quelqu'un est-il contre ce que je propose là ? Je ne vois personne. Je vous remercie pour votre sagesse.

Applaudissements.

Avant de voter, je lance un appel à candidature. Y a-t-il d'autres personnes qui veulent être candidats à des postes de Vice-Président ? Qu'ils lèvent la main et qu'ils disent où ils souhaitent être positionnés afin que nous puissions les inscrire.

M. CONTOZ.- Je demande que l'on présente les gens (commune, secteur).

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord. Je vais le faire :

- Gabriel BAULIEU est le Maire de Serre-les-Sapins ;
- Michel LOYAT est un élu bisontin, ancien adjoint à l'urbanisme ;
- Alain BLESSEMAILLE est le Maire de Braillans ;
- Françoise PRESSE est une élue bisontine ;
- Robert STEPOURJINE est le Maire de Pirey ;
- Pascal CURIE est un élu bisontin ;
- Jean-Yves PRALON est le Maire de Tallenay ;
- Dominique SCHAUSS est un élu bisontin ;
- Jean-Paul MICHAUD est le Maire de Thoraise ;
- Elsa MAILLOT est une élue bisontine ;
- François LOPEZ est le Maire de Grandfontaine ;
- Karima ROCHDI est une élue de Besançon ;
- Martine DONEY est le Maire de Fontain ;
- Jacques KRIEGER est le Maire de Roche-lez-Beauprés ;
- Yoran DELARUE est le Maire de Saône.

Voilà les Maires ou les élus désignés par l'ensemble des secteurs. Je relance mon appel. Y a-t-il d'autres candidatures, que nous puissions les inscrire sur ce tableau avant de passer au vote ? Je n'en vois pas. Pour ceux qui veulent s'isoler, il y a des isoieurs. Vous pouvez donc inscrire les 15 noms sur ces feuilles qui vont vous être distribuées. Nous allons faire le même vote, mais nous allons remplir deux fois, sans quoi il y aura des mélanges.

M. STEPOURJINE.- Il y a 15 noms, on ne va pas s'en rappeler. Peut-on demander à ce que l'on puisse remplir les bulletins sur nos bureaux ? Sans quoi on ne s'en sortira pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis d'accord pour qu'on les remplisse sur les bureaux, c'est ce que je pensais. Mais celles et ceux qui veulent aller s'isoler peuvent le faire. C'est une proposition que je fais. Je veux vraiment éviter tout recours. Des isoieurs sont là. Je propose que vous remplissiez les noms. Ne vous trompez pas. Ne mettez pas de « E » à BAULIEU. Allez-y, remplissez les noms.

Il est donc procédé à l'élection dans les conditions précitées.

Est-ce que je peux considérer que tout le monde a terminé ? Pliez soigneusement ceci, gardez-le devant vous.

Nous allons afficher maintenant les candidats à la délégation des Conseillers communautaires. Cela a été fait aussi de la même façon dans les 6 secteurs. En attendant que l'on affiche la liste, je repose la question. Êtes-vous d'accord que nous utilisions le même processus ? Quelqu'un demande-t-il un vote un par un ? Je n'en vois pas. Nous allons donc procéder de la même manière, puisqu'aucune main ne s'est levée. Je vous remercie pour la sagesse de l'assemblée. Je vais maintenant indiquer les candidats à la délégation de Conseillers communautaires :

- Christophe LIME est Maire adjoint à Besançon ;
- Anthony POULIN est de Besançon ;
- Serge RUTKOWSKI est le Maire d'Auxon-Dessus ;
- Sylvie WANLIN est Conseillère municipale à Besançon ;
- Bernard GAVIGNET est le Maire de Vaux-les-Prés ;
- Marcel FELT est le Maire de Miserey-Salines ;
- Daniel HUOT est le Maire de Mamirolle ;
- Pascal DUCHEZEAU est le Maire de Montferrand-le-Château ;
- Fabrice TAILLARD est le Premier adjoint au Maire de Deluz ;
- Alain LORIGUET est le Maire de Thise ;
- Catherine BARTHELET est le Maire de Pelousey ;
- Fanny GERDIL-DJAOUAT est Conseillère municipale de Besançon ;
- Emmanuel DUMONT est Conseiller municipal de Besançon ;
- Pierre CONTOZ est le Maire de Montfaucon.

Nous allons vous remettre des feuilles jaunes et vous faites la même opération. Je n'ai pas demandé s'il y avait d'autres candidats. S'il y en a d'autres, qu'ils lèvent la main. Je n'en vois pas. Je vous propose donc de procéder de la même manière. Ensuite, vous irez voter et vous mettrez 2 enveloppes, la verte dans l'urne verte et la jaune dans l'urne jaune, et nous démarrons par Frédéric ALLEMANN et Émile BRIOT. Les scrutateurs sont Andrée ANTOINE de Chalezeule et Yannick POUJET de Besançon. Donnez bien les bulletins à tout le monde. Je rappelle qu'ensuite, les délégations ne sont pas votées en Conseil d'Agglomération, mais ce sont des délégations du Président, et le Président (ou le Premier Vice-Président) signera demain les délégations des différents élus, Vice-Présidents, et CCD.

Il est donc procédé à l'élection dans les conditions précitées.

La séance va reprendre. En attendant, je déclare le scrutin pour l'élection des Vice-Présidents et des Conseillers communautaires délégués comme étant clos. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, qu'en attendant le résultat des dépouillements, nous passions sur les rapports n°06 (commissions communautaires) et n°07 (indemnités), puisqu'il faut attendre que tout le monde soit désigné, pour gagner un peu de temps, tout en restant dans la réglementation, en élisant les représentants de la CAGB au SYBERT.

Rapport n°8 - Élection des représentants de la CA GB au SYBERT

Rapport n°9 - Élection des représentants de la CA GB au SMSCoT

Rapport n°10 - Élection des représentants de la C AGB au Pôle métropolitain Centre Franche-Comté

Les représentants de la CAGB au SYBERT, au SMSCoT et au Pôle métropolitain Centre Franche-Comté sont élus conjointement.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous savez que le SYBERT est le Syndicat Mixte fermé qui s'occupe du traitement des déchets ménagers et assimilés, etc. Il se compose de 8 collèges membres représentés par 67 délégués titulaires et 67 suppléants. Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, il y a 46 titulaires et 46 suppléants. Les communes ont dû proposer des noms. La liste votée au Conseil Municipal de Besançon n'est plus d'actualité, puisque nos collègues de l'opposition bisontine ne souhaitent plus participer à ces réunions. Je leur redis à nouveau et je n'insisterai pas là-dessus, mais je tiens à ce que cela soit dit et que cela soit dans le procès-verbal. Je ne pense pas que cela soit une bonne chose que vous ne soyez pas représentés au SYBERT, ni au SMSCoT, ni à l'AudaB, ni au PLIE, ni à la Mission Locale. Pour que les listes soient complètes, j'ai redésigné cet après-midi et je proposerai d'autres membres élus bisontins pour vous remplacer. Cependant, je voudrais savoir si vous voulez revenir sur votre décision de ne pas participer et je vous repropose de participer aux Commissions, au SYBERT, au SMSCoT, au PLIE, à la MILO et à l'AudaB. Monsieur GROSPERRIN.

M. GROSPERRIN.- Je vous remercie de votre proposition, mais je crois que nous avons été assez clairs tout à l'heure. Il y a plusieurs choses. Nous n'avons pas voulu participer au vote sur les candidats au mandat de Vice-Présidents, de délégués, parce que nous n'avons pas voulu faire du « bisonto-bisontin » et je crois que ce n'est pas le lieu. Vous verrez au cours de la mandature que nous saurons faire les choses. Lorsque nous aurons des choses à dire, nous les dirons. J'ai dit tout à l'heure que c'est la manière dont cela a été fait. Mais je pense qu'une erreur a été faite de votre part. C'est comme cela, on ne va pas revenir là-dessus, parce que cela vous arrange, parce que les noms étant inscrits, nous n'avons pas la possibilité de nous inscrire.

De plus, nous sommes des conseillers municipaux de base. À partir du moment où la main n'a pas été tendue comme je l'ai dit tout à l'heure, nous ne voulons pas être les supplétifs de toutes les Commissions. Nous serons aux Commissions officielles de la CAGB parce qu'il est important de le faire, parce que nous avons été élus et fléchés. Par contre, pour les organismes associés, nous ne voulons pas, et nous vous laissons la responsabilité. Vous avez un ensemble de personnes rémunérées, en charge de cela. Vous avez une grande équipe. Nous ne participerons donc pas non plus au vote de ces Commissions (rapports n°08 à 14).

M. LE PRÉSIDENT.- J'avais bien compris. Je vous repropose cela considérant qu'il était important que vous puissiez participer à ces discussions, entre autres au SYBERT, parce que c'est important. J'entends votre volonté. Pour moi, il n'y a pas de problème. Puisque vous ne voulez pas participer, vous pouvez sortir les bulletins pré-imprimés, puisque nous avons prévu autre chose pour les modifier. Nous allons maintenant passer aux élections au SYBERT, au SMSCoT et au Pôle métropolitain Franche-Comté. Cela a déjà été voté dans les communes et dans les secteurs. Nous allons vous proposer les noms. Nous ferons une seule vague de votes, mais vous aurez trois enveloppes de couleurs, et trois urnes.

M. LIME.- Sur la CAO, cela me semble évident qu'il faut passer au bulletin secret. Pour quelques décisions importantes que ce soit, c'est à bulletin secret, cela me semble important. Le droit nous permettrait-il de passer un vote à main levée s'il y avait l'unanimité ? Je cherche à simplifier les choses.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, pas pour les délégués dans les syndicats. Je ne souhaite pas qu'on le fasse, parce que l'élection pourrait être remise en cause.

M. LIME.- Je proposais cela pour les membres du SYBERT ou du SMSCoT, sur les choses sur lesquelles, a priori, il n'y a pas de souci.

M. LE PRÉSIDENT.- De toute façon, cela va aller vite. Pouvez-vous afficher la liste que nous proposons pour les représentants au SYBERT ? Est-elle affichable ? On me dit qu'elle a été finie à 16 heures 30, elle n'est donc pas affichable. On va vous donner les bulletins, les noms y sont indiqués. On va vous donner également les bulletins pour le SMSCoT et pour le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté. Donc, vous allez avoir chacun trois bulletins, avec trois enveloppes, et je vous demande de mettre les bulletins dans les enveloppes.

Ensuite, nous prendrons le temps pour que les 2 scrutateurs puissent aussi voter, nous irons voter et nous aurons gagné un peu de temps. Je répète : nous allons vous distribuer des bulletins pour le SYBERT, le SMSCoT et le Pôle métropolitain. Vous mettez vos bulletins dans les enveloppes de la couleur concernée et quand vous aurez fini, vous irez les mettre en seule vague dans les urnes. Ensuite, nous pourrons faire les votes pour le PLIE, la MILO, la CAO et la CDSP à main levée. Nous gagnerons ainsi du temps.

Il est donc procédé aux élections dans les conditions précitées.

Je vous demande votre attention quelques instants. Nous avons été obligés de modifier en dernière minute ces listes, je n'en tiendrai pas rigueur aux services. Il faut ressortir la liste verte. Sur la colonne de gauche (titulaires), avant la fin, il est indiqué en 13^e, « Jean-Paul MICHAUD ». Vous remplacez « Jean-Paul MICHAUD » par « Pascal DUCHEZEAU ». Dans la colonne à côté, vous remontez de 5 ou 6 rangs, en 21^e position en partant du bas, il est indiqué « Pascale HANUS ». Vous remplacez « Pascale HANUS » par « Jean-Paul MICHAUD ». Ce qui fait que vous devez avoir, dans la colonne de gauche :

- Christian MAGNIN-FEYSOT ;
- Elsa MAILLOT ;
- Pascal DUCHEZEAU ;
- Philippe MOUGIN ;
- Éric PETIT.

Dans la colonne de droite, vous devez avoir :

- Patrick CORNE ;
- Marie-Christine MARTINET ;
- Valérie BRIOT ;
- Jean-Paul MICHAUD ;
- Yoran DELARUE ;
- Martine GIVERNET.

Est-ce bon pour tout le monde ? Vous mettez cela dans l'enveloppe verte.

Maintenant, sur la feuille jaune, dans la colonne de gauche, en 17^e position, vous remplacez « Pascal DUCHEZEAU » par « Pascale HANUS ». Ce qui vous donne :

- Yves-Michel DAHOUI ;
- Danielle DARD ;
- Martine DONEY ;
- Pascale HANUS ;
- Emmanuel DUMONT ;
- Myriam EL YASSA.

Est-ce bon pour tout le monde ? Vous mettez cette feuille dans l'enveloppe jaune.

Ensuite, nous avons une enveloppe violette pour le Pôle métropolitain.

Pour voter, vous commencez toujours de la même façon, par le côté à ma droite, donc le côté gauche de la salle, et vous mettez les enveloppes dans les urnes correspondantes aux couleurs.

Je vais maintenant vous donner les résultats des votes des Présidents et des Vice-Présidents. Je pense que tout doit être terminé. Je vais annoncer les résultats pour les CCD dans l'ordre :

- 1^{er} CDD : Christophe LIME, 117 voix ; Bernard GAVIGNET, 1 voix ; 2 votes blancs et nuls.
- 2^e CDD : Anthony POULIN, 117 voix ; Alain LORIGUET, 1 voix ; 2 votes blancs et nuls.
- 3^e CDD : Serge RUTKOWSKI, 117 voix ; Fabrice TAILLARD, 1 voix ; 2 votes blancs et nuls.
- 4^e CDD : Sylvie WANLIN, 116 voix ; Bernard GAVIGNET, 1 voix ; Serge RUTKOWSKI, 1 voix ; 2 votes blancs et nuls..
- 5^e CDD : Bernard GAVIGNET, 115 voix ; Marcel FELT, 1 voix ; Pierre CONTOZ, 1 voix ; Jean-Sébastien LEUBA, 1 voix.
- 6^e CDD : Marcel FELT, 111 voix ; Sylvie WANLIN, 1 voix ; Yves GUYEN, 2 voix ; 2 votes blancs et nuls.
- 7^e CDD : Daniel HUOT, 117 voix ; 2 votes blancs et nuls.
- 8^e CDD : Pascal DUCHEZEAU, 115 voix ; Fabrice TAILLARD, 1 voix ; 2 votes blancs et nuls.

- 9^e CDD : Fabrice TAILLARD, 115 voix ; Alain LORIGUET, 2 voix ; 2 votes blancs et nuls.
- 10^e CDD : Alain LORIGUET, 115 voix ; Catherine BARTHELET, 2 voix ; 2 votes blancs et nuls.
- 11^e CDD : Catherine BARTHELET, 115 voix ; Fanny GERDIL-DJAOUAT, 2 voix ; 2 votes blancs et nuls.
- 12^e CDD : Fanny GERDIL- DJAOUAT, 115 voix ; Emmanuel DUMONT, 2 voix ; 2 votes blancs et nuls.
- 13^e CDD : Emmanuel DUMONT, 113 voix ; Pierre CONTOZ, 2 voix ; 2 votes blancs et nuls.
- 14^e CDD : Pierre CONTOZ, 115 voix, Fabrice TAILLARD, 1 voix ; 2 votes blancs et nuls.

Les Conseillers communautaires délégués élus, dans l'ordre, sont donc :

- Christophe LIME ;
- Anthony POULIN ;
- Serge RUTKOWSKI ;
- Sylvie WANLIN ;
- Bernard GAVIGNET ;
- Marcel FELT ;
- Daniel HUOT ;
- Pascal DUCHEZEAU ;
- Fabrice TAILLARD ;
- Alain LORIGUET ;
- Catherine BARTHELET ;
- Fanny GERDIL-DJAOUAT ;
- Emmanuel DUMONT ;
- Pierre CONTOZ.

Voilà pour les résultats de ces membres du Bureau qui deviennent donc Conseillers communautaires délégués. Je signerai dès demain matin aux aurores les arrêtés en cours de préparation.

Ensuite, concernant les Vice-Présidents, les résultats des votes sont les suivants :

- 1^{er} Vice-Président : Gabriel BAULIEU, 114 voix ; Martine DONEY, 1 voix ; Jacques GROSPERRIN, 1 voix ; 5 votes blancs et nuls.
- 2^e Vice-Président : Michel LOYAT, 115 voix ; Jean-Paul MICHAUD, 1 voix ; 5 votes blancs et nuls.
- 3^e Vice-Président : Alain BLESSEMAILLE, 115 voix ; 6 votes blancs et nuls.
- 4^e Vice-Président : Françoise PRESSE, 111 voix ; Pascal CURIE, 1 voix ; Yoran DELARUE, 1 voix ; Pierre CONTOZ, 1 voix ; 2 votes blancs et nuls.
- 5^e Vice-Président : Robert STEPOURJINE, 113 voix ; Jean-Yves PRALON, 2 voix ; Pascal CURIE, 1 voix ; 5 votes blancs et nuls.
- 6^e Vice-Président : Pascal CURIE, 113 voix ; Dominique SCHAUSS, 1 voix ; Jean-Yves PRALON, 1 voix ; 6 votes blancs et nuls.
- 7^e Vice-Président : Jean-Yves PRALON, 110 voix ; Jean-Paul MICHAUD, 1 voix ; Jean-Sébastien LEUBA, 1 voix ; 9 votes blancs et nuls.
- 8^e Vice-Président : Dominique SCHAUSS, 113 voix ; Elsa MAILLOT, 1 voix ; 7 votes blancs et nuls.
- 9^e Vice-Président : Jean-Paul MICHAUD, 114 voix ; François LOPEZ, 1 voix ; 6 votes blancs et nuls.
- 10^e Vice-Président : Elsa MAILLOT, 113 voix ; Karima ROCHDI, 1 voix ; François LOPEZ, 1 voix ; 6 votes blancs et nuls.
- 11^e Vice-Président : François LOPEZ, 113 voix ; Martine DONEY, 1 voix ; Karima ROCHDI, 1 voix ; 6 votes blancs et nuls ;
- 12^e Vice-Président : Karima ROCHDI, 113 voix ; Jacques KRIEGER, 1 voix ; Martine DONEY, 1 voix ; 6 votes blancs et nuls.
- 13^e Vice-Président : Martine DONEY, 110 voix ; Pierre CONTOZ, 1 voix ; Jacques KRIEGER, 1 voix ; Yoran DELARUE, 1 voix ; 8 votes blancs et nuls.
- 14^e Vice-Président : Jacques KRIEGER, 113 voix ; Robert STEPOURJINE, 1 voix ; Elsa MAILLOT, 1 voix ; 6 votes blancs et nuls.

- 15^e Vice-Président : Yoran DELARUE, 113 voix ; Françoise PRESSE, 1 voix ; Jacques GROSPERRIN, 1 voix ; 6 votes blancs et nuls.

Sont donc élus :

- 1^{er} Vice-Président : Gabriel BAULIEU ;
- 2^e Vice-Président : Michel LOYAT ;
- 3^e Vice-Président : Alain BLESSEMAILLE ;
- 4^e Vice-Président : Françoise PRESSE ;
- 5^e Vice-Président : Robert STEPOURJINE ;
- 6^e Vice-Président : Pascal CURIE ;
- 7^e Vice-Président : Jean-Yves PRALON ;
- 8^e Vice-Président : Dominique SCHAUSS ;
- 9^e Vice-Président : Jean-Paul MICHAUD ;
- 10^e Vice-Président : Elsa MAILLOT ;
- 11^e Vice-Président : François LOPEZ ;
- 12^e Vice-Président : Karima ROCHDI ;
- 13^e Vice-Président : Martine DONEY ;
- 14^e Vice-Président : Jacques KRIEGER ;
- 15^e Vice-Président : Yoran DELARUE.

Voilà pour les résultats des élections des Vice-Présidents. Ensuite, nous sommes en train de dépouiller pour le SMSCoT, le SYBERT et le Pôle métropolitain. Nous passons donc aux élections suivantes.

Rapport n°11 - Désignation de Conseillers pour re présenter la CAGB au sein de l'association du PLIE du Grand Besançon

M. LE PRÉSIDENT : Nous vous proposons les conseillers suivants qui représenteront la CAGB à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration du PLIE :

- Andrée ANTOINE ;
- Claudine CAULET ;
- Gueric CHALNOT ;
- Marcel FELT ;
- Éric PETIT ;
- Sylvie THIVET ;
- Sylvie WANLIN.

C'est un vote à main levée. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Voyez-vous une objection à ce que nous votions à main levée ? Je répète :

- Andrée ANTOINE ;
- Claudine CAULET ;
- Gueric CHALNOT ;
- Marcel FELT ;
- Francine MARTIN ;
- Pascal CURIE ;
- Éric PETIT ;
- Sylvie THIVET ;
- Sylvie WANLIN.

La liste est donc complète. Y a-t-il des abstentions ? J'en compte 2. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des refus de vote ou des non participations ? J'en compte 12. Ces collègues sont donc désignés pour nous représenter au PLIE.

Rapport n°12 - Désignation de Conseillers pour re présenter la CAGB au sein de l'association Mission Locale Espace Jeunes (MILO)

M. LE PRÉSIDENT.- C'est le même exercice pour la MILO. Si quelqu'un demande un vote à bulletin secret, qu'il lève la main. Personne ne levant la main, le vote va se faire à main levée.

Nous vous proposons les conseillers suivants pour la MILO :

- Andrée ANTOINE ;
- Claudine CAULET ;
- Gueric CHALNOT ;
- Francine MARTIN ;
- Sylvie THIVET ;
- Sylvie WANLIN ;
- Alain BLESSEMAILLE ;
- Marcel FELT ;
- Pascal CURIE ;
- Éric PETIT.

Y a-t-il des abstentions ? J'en compte 2. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Je pense que 12 personnes ne prennent pas part au vote. Cette liste est donc adoptée.

Les 6 premiers conseillers siégeront également au Conseil d'Administration de la MILO, soit :

- Andrée ANTOINE ;
- Claudine CAULET ;
- Gueric CHALNOT ;
- Francine MARTIN ;
- Sylvie THIVET ;
- Sylvie WANLIN.

Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? J'en compte 2. Y a-t-il des non-participations au vote ? J'en compte 12. Cette liste est donc adoptée.

Rapport n°13 - Commission d'Appel d'Offres (CAO) - Création et élection des membres

M. LE PRÉSIDENT.- Je rappelle que pour ceux qui sont en responsabilité, il y a des déclarations à faire pour tout ce qui concerne les conflits d'intérêts, déclarations de patrimoine. On vous donnera tout cela. C'est à faire avant le 1^{er} juin. Vous avez donc très peu de temps pour le faire. C'est 2 mois après les élections, un mois étant déjà passé, il ne vous reste qu'un mois pour le faire. Les services vous contacteront. N'oubliez surtout pas de le faire.

Y a-t-il des personnes qui demandent le vote à bulletin secret ? Je n'en vois pas. Nous vous proposons donc les conseillers suivants :

- Frédéric ALLEMANN (titulaire) et Danièle POISSENOT (suppléant) ;
- Serge RUTKOWSKI (titulaire) et André AVIS (suppléant) ;
- Marie-Jeanne BERNABEU (titulaire) et Fabrice TAILLARD (suppléant) ;
- Daniel VARCHON (titulaire) et Odette COMTE (suppléant) ;
- Dominique SCHAUSS (titulaire) et Yannick POUJET (suppléant).

Y a-t-il des abstentions ? J'en compte 2. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des non-participations au vote ? J'en compte 12. C'est donc adopté.

Rapport n°14 - Commission de Délégation de Service Public (CDSP) - Conditions de dépôt des listes

M. LE PRÉSIDENT.- On vous a expliqué comment il fallait déposer les listes. Ces listes peuvent comporter moins de noms que de postes à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants). Les listes devront être déposées auprès de la Direction de l'Administration Générale jusqu'au mardi 27 mai 2014. Êtes-vous d'accord sur ce dépôt de liste ? J'imagine que tout le monde est d'accord. C'est donc adopté.

Rapport n°15 - Délégations du Conseil de Communauté au Président pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez ici le rappel de la réglementation, sachant qu'à chaque Conseil d'Agglomération, je me dois, comme c'est d'ailleurs le cas dans tous les Conseils Municipaux, de rendre compte des actes que j'ai faits par délégation. C'est la règle générale. Je ne pense pas que cela devrait poser des problèmes.

Y a-t-il des interventions par rapport à cela ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions par rapport à cette délégation ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? J'en compte 2. Il n'y a pas de non-participation de vote. C'est donc adopté.

Rapport n°16 - Délégations du Conseil de Communauté au Bureau pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat

M. LE PRÉSIDENT.- Vous savez que certains actes sont décidés par le Bureau qui les valide pour alléger les Conseils d'Agglo. Vous avez la liste de ce qui peut être fait notamment en matière de culture. À chaque fois, je dois rendre compte de cela au nom du Bureau à l'assemblée, à chaque séance.

Y a-t-il des oppositions par rapport à cette délégation ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? J'en compte 2. Il n'y a pas de non-participation. C'est donc adopté.

Nous revenons maintenant au rapport n°06.

Rapport n°6 - Création des commissions communautaires

M. LE PRÉSIDENT.- Ont été créées 7 Commissions. Dans chaque Commission, il y aura en principe 2 Vice-Présidents délégués, voire 3, mais plutôt 2. Ils siègeront ensemble suivant les thèmes qui devront les rapprocher. Les Commissions sont les suivantes :

- Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication et Aides aux communes ;
- Commission n°02 : Mobilités, Transports, Voiries, Infrastructures ;
- Commission n°03 : Économie, Emploi, Insertion, Enseignement Supérieur, Recherche ;
- Commission n°04 : Développement Durable ;
- Commission n°05 : Habitat, Politique de la Ville, Gens du voyage ;
- Commission n°06 : Aménagement du territoire et Coopération ;
- Commission n°07 : Culture, Tourisme, Sport et Aménagement numérique.

Je vous invite à vous prononcer sur la création de ces 7 Commissions. Y a-t-il des interventions par rapport à cela ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions à la création de ces Commissions ? Je n'en vois pas. Tout le monde participe au vote. C'est donc adopté.

Rapport n°7 - Détermination du montant des indemnités de fonction des membres du Bureau

M. LE PRÉSIDENT.- Il est rappelé ce que prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales. Les propositions que nous faisons – et je demanderai peut-être ensuite à Gabriel BAULIEU de détailler au nom de la Commission des Finances – concernent les taux des indemnités de fonction pour les membres du Bureau (Président, les Vice-Présidents et autres membres du Bureau). Ils seront, dans les limites légales rappelées dans votre rapport, proposés lors de la séance du Conseil, ce que je vais donc faire. L'entrée en vigueur de ces indemnités de fonction correspondra, pour le Président, à la date d'entrée en vigueur de la présente délibération, et pour les Vice-Présidents et autres membres du Bureau ayant reçu délégation, à la date d'entrée en vigueur des arrêtés de délégation de fonction.

Ensuite, je vais demander à Gabriel BAULIEU de vous présenter cela, puisqu'il est Premier Vice-Président chargé des finances et du personnel. Ce que je veux dire par rapport à cela c'est qu'aussi, nous vous proposons de mettre en place une règle nouvelle concernant le non-cumul des indemnités. Lorsque vous serez dans une structure qui versera une indemnité aux Conseillers communautaires délégués et aux Vice-Présidents délégués, elle sera prise en charge en partie par la structure, ce qui réduira le coût pour la collectivité. De plus, le montant de cette indemnité ne pourra être supérieur à un poste de Vice-Président (1 602 €). C'est la première

chose. Aucun membre de l'Agglo ne pourra donc toucher plus de 1 602 € avec une fonction de conseiller communautaire délégué et une fonction de Présidence dans un organisme annexe.

Je proposerai au Bureau que, compte tenu de ces indemnités qui correspondent à un vrai travail – Gabriel BAULIEU vous le dira – on mette en place un règlement intérieur. Je le proposerai aussi à la Ville. Ce règlement intérieur sanctionnera, entre autres financièrement, les absences aux Commissions. Au bout d'un certain nombre d'absences non justifiées, nombre que nous déciderons, en Commission ou non représenté en Bureau ou en Conseil d'Agglo, des retraits financiers seront effectués sur le montant des indemnités. Ces indemnités correspondent à un véritable travail. Il faut savoir que pour un Vice-Président délégué qui fait bien son boulot, c'est entre 2 et 3 jours de travail par semaine. Il est certain que tout le monde n'est pas retraité, tout le monde n'a pas une profession libérale. Il est donc normal qu'il y ait une indemnité.

C'est le prix de la démocratie. C'est pour permettre à toutes celles et tous ceux qui n'auraient pas les moyens financiers de pouvoir siéger, et ne pas laisser les responsabilités électives, les responsabilités au niveau des exécutifs à des personnes qui pourraient le faire financièrement. C'est donc pour éviter d'exclure les autres. C'est cela, mais comme c'est de l'argent public, cela doit aussi être bien employé.

Je proposerai à la Ville, comme à l'Agglo, même si nous ne sommes pas ici à la Ville, mais à l'Agglomération, que l'on mette en place un règlement. Quelque chose existe à la Région. On regardera ce qui se fait dans d'autres Agglomérations pour que si des personnes, d'une façon délibérée, ne viennent pas aux réunions de Commission, en un mot, ne font pas le boulot pour lequel elles sont élues, elles seront sanctionnées. On ne pourra pas les démissionner, parce que ce n'est pas possible, mais nous pourrions les sanctionner. Bien sûr, pour ceux qui seront en déplacement professionnel, ou malades, ces absences seront possibles, mais il faudra qu'elles soient excusées et justifiées.

M. ACARD.- Sous combien de temps prévoyez-vous cette disposition ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense qu'elle sera prise le plus rapidement possible. Je ne sais pas si nous aurons le temps de le faire avant les vacances. En tout cas, ce sera si possible avant le mois de juillet, sinon dans le premier Conseil de rentrée. Ce n'est pas à long terme, mais tout de suite. En effet, cela s'est un peu accéléré ces derniers temps. Donc, j'ai envie que l'on dise « stop » à cela. Il y a des indemnités, elles ne sont pas volées. Sur celles-ci, comme vous le savez, nous payons des impôts, la CSG, les taxes sociales et autres, mais il convient que tout cela soit effectivement très clair.

S'adressant à Gabriel BAULIEU. Gabriel, c'est toi qui connais le mieux le sujet.

M. BAULIEU.- Je souhaiterais simplement replacer ce sujet, non pas dans le contexte, mais dans son cadre précisément de responsabilité. Des choses ont été dites ou écrites sur cette problématique. C'est éminemment regrettable, ce n'est pas la marque d'une responsabilité extraordinaire. Chacun sait ce qui est recherché à travers cela, c'est de porter le discrédit sur les élus. Il est dommage que cela soit pratiqué de manière un peu égale, quelles que soient les sensibilités politiques, par ceux qui ne sont pas forcément directement aux affaires. Cette question s'inscrit dans le cadre de la problématique plus globale du statut de l' élu. C'est un sujet sur lequel beaucoup de générations de militants de partout ont beaucoup milité pour obtenir précisément que l' élu qui s'engage, qui consacre du temps, qui prend des responsabilités, qui prend aussi des coups, bénéficie d'un certain nombre de dispositions, de formations, de disponibilités professionnelles, de couvertures sociales et d'indemnités. C'est un acquis républicain pour la pratique de la démocratie. Après, on peut en faire effectivement un jeu. Je constate encore une fois, et l'actualité nous le rappelle, qu'invariablement, on se plaint ici ou là, à dénoncer ceux qui sont en responsabilité et qui les perçoivent parfois en faisant état d'un cruel oubli, ou perte de mémoire. Pas qu'ici, d'ailleurs. C'est éminemment dommage, puisqu'il s'agit d'une question de responsabilité par rapport à la fonction d' élu, et ce dans toutes les assemblées.

Il y a, sur ce terrain, le choix de la responsabilité ou de la non-responsabilité, et je n'utiliserai pas d'autres qualificatifs. Dans ce domaine, dans notre assemblée, qu'avons-nous essayé de faire ? Le Président vient de le rappeler, entendant très bien ce qu'au moins 2 collègues ont dit tout à l'heure, qu'il ne fallait pas pratiquer d'inflations démesurées. Mais les règles existent, et elles existent pour tous dans le code. Nous proposons précisément de les utiliser avec maîtrise et avec un sens aigu du partage dans le droit fil de ce que nous avons voulu faire dans la représentation de l'ensemble de nos territoires au sein du Bureau. En effet, et vous l'avez d'une certaine manière à l'écran, en matière de droit à indemnité, il est possible dans notre Agglomération, d'accorder une indemnité à tous les élus – cela existe dans d'autres assemblées pas si lointaines – à hauteur de 228,09 €. Ensuite, le droit à indemnité du Président est en rapport avec l'indice terminal 1015 bien connu de ceux qui pratiquent, soit 5 512 €. Le droit à indemnité des Vice-Présidents est de 2 508 €.

Comme vous l'avez à l'écran, mais échangeant avec les Maires hier soir, il faudra peut-être que l'on réfléchisse à certains aspects, nous ne proposons pas d'indemnité pour les délégués communautaires. Mais c'est vrai qu'échangeant avec les Maires, certains nous ont fait justement remarquer que des frais de déplacement

existaient, etc., et qu'il faudrait peut-être réfléchir à des modalités en tenant compte de ces considérations. Par ailleurs, s'agissant du Président, il est proposé de limiter son indemnité à 2 759 €. S'agissant des Vice-Présidents, il est proposé de pratiquer un abattement de plus de 35 % de leur droit indemnité pour les limiter à 1 607 €. Ces approches, précisément, nous permettent le partage de ces indemnités afin de pouvoir indemniser également les Conseillers communautaires délégués dans le cadre de ce partage, à hauteur de 900 €. Voilà la démarche qui a été la nôtre, la réflexion qui est la nôtre, et très précisément le cadre dans lequel cela s'inscrit et également la maîtrise avec laquelle nous souhaitons pratiquer ce genre de disposition.

Il est également superflu de dire – je crois que cela a été dit tout à l’heure – comme nous voulons utiliser beaucoup de référence, qu’il serait aussi intéressant d’aller en trouver ailleurs. Donc, comme parfois, d’aucuns l’ont fait publier, nous pratiquons un abattement de près de 50 % sur le Président, 35 % sur les Vice-Présidents. Voilà ce que nous pratiquerons, pour qui fait de la communication sur ces sujets-là. Voilà les compléments que nous pouvions apporter, Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui souhaite intervenir par rapport à cela ? Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Monsieur FOUSSERET, Monsieur BAULIEU, n’y a-t-il pas une incohérence entre vos propos et vos actes ? Je reprends ce que vous dites en préambule quand vous avez été installés. Vous parlez de raréfaction de l’argent public et de défi sur les enjeux financiers. Vous parlez également de réduire les dépenses de fonctionnement. Si je reprends la dernière mandature avec les 29 Vice-Présidents et votre indemnité de Président, nous étions à 2 079 000 € sur 6 ans. Si je reprends avec les nouvelles indemnités données, nous allons arriver à 2 720 000 € sur 6 ans, soit une augmentation de 640 000 € (plus de 30 %). Il me semble que vous devriez avoir un sentiment de culpabilité d’agir ainsi vis-à-vis des concitoyens, alors que vous-même parlez de responsabilité.

M. BAULIEU.- Il est au moins déplacé d’utiliser le terme de « culpabilité ». J’espère bien que ma formule sera inscrite au procès-verbal. Il est au moins déplacé de parler de culpabilité.

M. FAGAUT.- J’espère que la mienne sera inscrite également.

M. BAULIEU.- Oui, parce que « culpabilité » a une signification en droit et nous inscrivons nos propositions dans le cadre de la loi.

M. FAGAUT.- Je vous parle vis-à-vis des concitoyens et je reprends ce qu’a dit le Maire de Routelle qui disait qu’il avait une diminution de son pouvoir d’achat de 5 %, on devrait bien en faire de même.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur FAGAUT, je crois que vous êtes habitué, vous, à faire respecter l’ordre dans votre collège. Donc, vous respecterez aussi cet ordre ici, à savoir que vous parlerez quand je vous donnerai la parole, et vous avez droit à deux interventions. Vous pourrez répondre à Monsieur BAULIEU.

M. BAULIEU.- Je m’étonnais des qualificatifs utilisés quand on parle de culpabilité, parce que ce mot a un sens sur un plan juridique. Il est au moins déplacé – je me répète – de l’utiliser, alors que nous faisons des propositions parfaitement conformes à la loi, beaucoup plus mesurées qu’en de nombreux lieux, et exprimant ce que nous avons voulu faire dans cette Agglomération, dans le partage des responsabilités en matière d’indemnisation. S’agissant de ce qu’il se passe ici ou là, vous le savez aussi bien que moi. Vous faites une rétrospective. Moi qui suis Vice-Président sortant, nous accordez-vous au moins les félicitations pour avoir fait le boulot que l’on a fait, avec une indemnité à hauteur de 35 % du droit à indemnité ? Nous accorderiez-vous au moins les félicitations et la reconnaissance de la société ? Puisque c’est ce qu’il s’est passé. Donc, au moins, aurez-vous cette reconnaissance-là ? Au moins, allez-vous le crier, comme on dirait en d’autres lieux, urbi et orbi ?

M. LE PRÉSIDENT.- Avant de passer volontiers la parole à Jacques GROSPERRIN, je voudrais ajouter quelque chose. Je crois que dans le contexte actuel, il faut faire attention à toute dérive démagogique. J’ai travaillé pendant 33 ans dans une société d’informatique américaine. Chaque fois que je prenais une heure, on me dégrevait une heure. Quand je prenais une journée, on me dégrevait une journée. S’il n’y avait pas eu à l’époque des indemnités qui m’ont permis de me mettre à temps partiel, je ne serais pas là aujourd’hui. Certainement qu’un certain nombre d’entre vous en serait satisfaits, mais en tout cas, je ne serais pas là aujourd’hui. Cela dit, Monsieur FAGAUT, si votre statut vous permet de prendre des jours...

M. FAGAUT.- Je suis comme tout le monde.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne vous le reproche pas, c’est même bien. Mais si cela vous permet de prendre des jours sans perdre votre salaire, c’est très bien. Ici, certains sont dans l’agriculture, travaillent dans des usines, même des professions libérales, parce que même si vous êtes médecin ou avocat, il ne faut pas s’imaginer que

lorsque vous travaillez 2 ou 3 jours de moins, vous avez les mêmes revenus. Je crois que c'est le prix de la démocratie de permettre à tout un chacun dans ce pays, même à ceux qui ont les moyens les plus modestes, de siéger et d'être rémunérés pour le travail qu'ils font. C'est cela la démocratie. Faut de quoi, comment serait représentée cette assemblée ? Il n'y aurait que des retraités. Je n'ai d'ailleurs absolument rien contre les retraités, il en faut. Je n'ai rien contre. Bien sûr qu'il en faut, mais pas que cela. Même un médecin, lorsqu'il ne consulte pas, j'imagine qu'il a moins de revenu. Il faut donc qu'il ait une indemnité pour lui permettre d'exercer sa fonction.

Je sais bien que dans le contexte actuel, cela tombe mal, il faut faire des efforts. On vous l'a dit, cela va faire 20 % d'augmentation. Mais je n'entends personne dire « si je siégeais au Conseil Régional, j'aurais 2 000 € par mois ». Il y a une Commission permanente par mois, une dizaine de réunions, mais cela ne choque personne. Cela ne choque personne qu'à Montbéliard, par exemple, les Vice-Présidents aient 2 200 € bruts par mois et les CCD 1 233 €, c'est-à-dire à peu près 400 € de plus que chez nous à Besançon. Là-bas, c'est bien ; ici, c'est un scandale. Je le dis : j'assume cela. Oui, nous faisons des efforts. Nous allons en faire sur les frais de fonctionnement de cette Maison. Mais je tiens à ce que tout un chacun ici puisse siéger sans que sa famille en subisse les conséquences. Je prends l'exemple d'un Vice-Président, il travaille 2 à 3 jours par semaine ici, suivant son activité. Il est normal qu'il soit rémunéré pour le temps qu'il ne passe plus dans son entreprise, dans sa société, dans sa collectivité. C'est normal. Je sais ce que vous allez me dire, je m'attends à cela, c'est très populaire. Mais je vais vous dire, c'est un peu démagogique, voire très démagogique. C'est un avis. Je vous repasse la parole pour une seconde intervention et ensuite, je la passe à Jacques GROSPELLIN.

M. FAGAUT.- Monsieur FOUSSERET, Monsieur BAULIEU, quand vous disiez tout à l'heure que c'est un devoir juridique par rapport au terme « culpabilité », je vois derrière un devoir moral. C'est un devoir moral aussi vis-à-vis des concitoyens qui nous ont tous élus, pour lesquels on a été fléchés vis-à-vis de l'Agglomération, de leur annoncer derrière qu'il y a une augmentation de plus de 30 % des indemnités sur 6 ans, ce qui représente 640 000 €. On ne peut qu'être indigné de cette façon de faire, tout simplement.

M. LE PRÉSIDENT.- D'abord, c'est 20 %. Vous avez peut-être mal entendu, mais on a mis en place une règle de non-cumul. On a calculé au pourcentage près, à l'unité près, et c'est aux alentours de 20 %. Jacques GROSPELLIN.

M. GROSPELLIN.- Merci. Je voudrais dire à Monsieur BAULIEU, « gardez votre calme ». En plus, j'ai cru comprendre que vous aviez droit à deux interventions. Donc, je n'en profiterai pas pour faire une intervention qui ne vous permettra pas de répondre. Mais Monsieur FOUSSERET a raison de dire cela. Il ne faut pas rentrer dans un populisme de conforter le fait de dire aux habitants qu'il ne faut pas être payé pour des fonctions importantes, et je le reconnais. Un Vice-Président a une indemnité de 1 600 € pour le travail qu'il fait.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela fait 1 300 € nets.

M. GROSPELLIN.- Tout à fait. Et à la Région, c'est 1 400 €. Je trouve cela tout à fait normal à partir du moment où il fait le travail. Je ne serai pas de ceux qui seront contre cela. J'ai compris qu'à un moment donné, la charte a été toilettée, mais les habitants nous interrogent et nous disent cela. Voilà, il y avait 29 Vice-Présidents. Dans les promesses de campagne, et je ne vais pas revenir dessus, on est passé à 15 Vice-Présidents. Donc, vous allez faire des économies. La grande partie de la population bisontine nous interpelle et nous demande aussi de vous interpellier, d'interpeller l'Exécutif. Donc, on le fait de manière très simple, sans aucune acrimonie, sans populisme, parce que j'en suis persuadé aussi, et je le dis bien, et je le dis à tous les Vice-Présidents extérieurs, en tout cas, qui sont des petites communes, et on sait qu'ils ont des déplacements importants, des fonctions importantes, etc.

Je m'interroge peut-être un peu plus sur le travail qui sera fait de ceux qui seront de la Ville. Mais là, on sera vigilant. Je reconnais que lors de la dernière mandature, ceux qui ont travaillé plus, ceux qui ont fait vraiment le boulot, c'était véritablement les Maires des communes périphériques. Oui, je l'ai dit.

M. LE PRÉSIDENT.- Comment le savez-vous ? Puisque vous n'êtes jamais venu ici, à l'Agglomération.

M. GROSPELLIN.- Attendez, Monsieur FOUSSERET. Vous avez bien vu qu'aujourd'hui, j'ai trouvé la CCI. J'ai vu que dans les journées, vous vous amusez à faire un appel à cela. Vous avez remarqué que je n'ai jamais fait aucune remarque, et vous l'avez dit tout à l'heure, sur vos anciennes fonctions de réparateur de machines. Je ne me suis jamais permis de le faire et je ne le ferai jamais.

M. LE PRÉSIDENT.- Qu'est-ce que cela veut dire ? Que veut dire « je réparais les machines » ?

M. GROSERRIN.- Cela veut dire simplement, Monsieur FOUSSERET, que lorsque vous dites tout le temps que Monsieur GROSERRIN ne connaît pas ses dossiers, on l'a vu pendant le débat, on pourra en reparler, mais ce n'est pas l'endroit. On en reparlera à la Mairie, on en parlera au Conseil Municipal, parce que, par respect pour tous les délégués communautaires qui sont ici, on a dit que l'on ne rentrerait pas dans ce jeu-là. Simplement, Monsieur BAULIEU, acceptez que l'on soit le relais de la préoccupation, et Monsieur Ludovic FAGAUT l'a dit sans méchanceté, sans acrimonie, sans populisme, de ce que les habitants de Besançon nous disent. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Je voulais revenir sur les propos de Monsieur BAULIEU qui s'indignait pour la deuxième ou troisième fois. Je suis heureux que la langue française me permette de ne pas mettre la même définition au mot « responsabilité ». Il s'agit là pour moi du premier acte politique de notre assemblée et accepter cette proposition serait un acte manqué. Je ne conteste pas que toutes ces propositions de hausse d'indemnité des élus soient légales, mais permettez-moi de vous faire remarquer que « légal » ne signifie pas « moral ». Nous en avons la preuve aujourd'hui, le légal peut parfois s'apparenter au politiquement déplacé, à l'inacceptable, tant au regard de certaines promesses électorales qu'au regard du contexte économique et social actuel.

La maîtrise des dépenses, et notamment des indemnités des élus, est aujourd'hui une condition *sine qua non* pour susciter l'adhésion des citoyens pour lutter contre la montée des populismes et la démagogie anti-élus. Je crois que l'on ne peut pas légitimement demander des efforts aux Français et s'en exempter soi-même. L'augmentation des indemnités des Vice-Présidents et la création des Conseillers communautaires délégués vont à l'encontre des efforts d'exemplarité dont les élus doivent faire preuve alors que la précarité touche un nombre croissant de nos concitoyens. Nous devons tous avoir conscience qu'une telle décision sera demain l'écho de la presse et portée à la connaissance de tous les habitants du Grand Besançon. Je refuse personnellement d'en porter la responsabilité. Je voterai personnellement, comme l'opposition bisontine, contre ces taux d'indemnité.

Nous faisons la proposition suivante, qu'à l'image de la politique de rigueur budgétaire menée par le Premier Ministre Manuel Valls, les indemnités des Vice-Présidents soient gelées aux montants de la dernière mandature, comme le point d'indice des fonctionnaires. Nous proposons également que le Président de notre Agglomération, et Monsieur BAULIEU peut l'accompagner sans aucun souci, reverse tout ou partie de son indemnité pour financer les indemnités des Conseillers communautaires délégués, et ainsi contribuer à l'effort commun. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez très mal suivi, Monsieur CROIZIER, parce que c'est déjà le cas, puisque Monsieur le Président pourrait demander 5 500 €. Or il ne prend que la moitié, et le reste est reversé...

M. CROIZIER.- Avec l'écrêtement, vous ne pouvez pas demander 5 500 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Mais si. Écoutez, vous vous êtes exprimé. J'entends d'ailleurs que vous n'avez pas répondu à ma question qui était : pourquoi ce qui était à Montbéliard en termes de conseiller communautaire délégué, en termes d'indemnité plus élevée qu'à Besançon, était bien là-bas et pas ici ? Je ne m'attendais pas à ce que vous puissiez répondre, puisque j'ai bien compris que dans cela, il y a juste une posture de communication. On ne va pas refaire le débat. Je remercie quand même Jacques GROSPERRIN de m'avoir traité de « réparateur de machine ». Oui, je suis très fier d'avoir réparé des machines, effectivement. Oui, c'était cela, je ne suis pas professeur d'université, mais cela ne m'empêche pas de gagner les élections. Voilà.

Applaudissements.

C'est bien aussi que parfois, les gens du peuple puissent accéder aux responsabilités. Nous allons maintenant mettre ces indemnités au vote. Que ceux qui sont contre lèvent la main. J'en compte 14. Que ceux qui s'abstiennent lèvent la main. J'en compte 9. C'est donc adopté. Je crois que c'était le dernier rapport. C'est donc le dernier résultat.

Concernant le SYBERT, tous les élus ont 120 voix, sauf Jean-Paul MICHAUD (119) et Pascal DUCHEZEAU (117), mais tous sont élus.

Pour le SMSCoT, tous les élus ont 120 voix, sauf Pascale HANUS (118), Françoise PRESSE (119) et Pascal DUCHEZEAU (2).

Pour le Pôle métropolitain, tout le monde a 118 voix, sauf Alain BLESSEMAILLE (115), Jean-Yves PRALON (116). Il y a également 2 enveloppes vides.

Je vous remercie. La séance est terminée. Il y a un petit buffet pas cher au rez-de-chaussée, fait par un local ici, à Besançon. Avant que vous partiez, je voudrais, en votre nom à toutes et à tous, remercier l'ensemble des services de l'Agglomération qui ont fait un très, très gros travail. On peut les applaudir.

Applaudissements.

Merci à vous.

La séance est levée.